



Plan Régional de l'Agriculture Durable de Picardie



Février 2013



Plan Régional de l'Agriculture Durable de Picardie

SOMMAIRE

I - PROPOS INTRODUCTIFS	4
I.1 - Cadre réglementaire et positionnement des PRAD	4
I.2 - Articulation du PRAD vis à vis des autres plans régionaux	4
I.3 - Devenir du PRAD	5
I.4 - Démarche adoptée en Picardie	6
II - DIAGNOSTIC	8
La Picardie : une région aux conditions pédo-climatiques et au positionnement géographique favorables à l'activité agricole	8
L'agriculture, un secteur économique important en Picardie	10
A - L'activité agricole	11
A1/ Picardie, terre de cultures...	11
A2/ L'élevage conserve un rôle important mais fragilisé	13
A3/ Une agriculture exportatrice	15
A4/ Une agriculture picarde très liée au premier pilier de la politique agricole commune	15
A5/ Une faible part d'agriculture biologique	16
A6/ Des signes d'identification de la qualité et de l'origine peu développés	17
A7/ Des circuits courts et de proximité réservés aux productions spécifiques	17
B - Des structures et des Hommes	18
B1/ Un accès au foncier difficile malgré l'importance des surfaces agricoles	18
B2/ Des exploitations de plus en plus grandes	20
B3/ Une augmentation de la dimension économique	20
B4/ Dimension économique ne rime pas nécessairement avec spécialisation	21
B5/ Un renouvellement des exploitations rendu difficile sur le plan économique...	22
B6/ Un potentiel humain de qualité	22
B7/ La baisse de l'emploi agricole, préoccupation pour l'aménagement du territoire	23
B8/ Une agriculture en capacité d'innover et de se diversifier	24
C - L'agro-industrie	24
C1/ Une industrie agroalimentaire très diversifiée	25
C2/ Des établissements de grande taille	26
C3/ Des centres décisionnaires hors Picardie	26

Plan Régional de l'Agriculture Durable de Picardie

Agriculture, alimentation, environnement : les attentes de la société	28
A - Sols	28
B - Eau	29
B1/ Une gestion quantitative localement sous tension	30
B2/ Une vigilance et une approche qualitative nécessaires	30
C - Air, énergie et gaz à effet de serre (GES)	34
D - Paysages et biodiversité	35
E - Une alimentation durable	37
F - Mettre en dialogue agriculteurs et société dans les territoires picards	38
Synthèse Forces - Opportunités - Faiblesses - Menaces	39
III - PLAN STRATEGIQUE	40
Présentation des objectifs	40
Axe 1 : Maintenir l'agriculture picarde, diverse, productive et compétitive	41
Axe 2 : Accompagner la transition écologique de l'agriculture picarde en remettant l'agronomie au cœur des pratiques agricoles	44
Axe 3 : Favoriser le renouvellement des générations en optimisant l'utilisation du foncier, et promouvoir l'emploi	47
Axe 4 : Réhabiliter et développer une agriculture picarde multifonctionnelle, intégrée aux territoires	49
Tableau des actions	51
Axe 1 : Maintenir l'agriculture picarde, diverse, productive et compétitive	51
Axe 2 : Accompagner la transition écologique de l'agriculture picarde en remettant l'agronomie au cœur des pratiques agricoles	53
Axe 3 : Favoriser le renouvellement des générations en optimisant l'utilisation du foncier, et promouvoir l'emploi	55
Axe 4 : Réhabiliter et développer une agriculture picarde multifonctionnelle, intégrée aux territoires	56
Indicateurs de suivi	57
 Annexe : Liste des sigles utilisés	

I - PROPOS INTRODUCTIFS SUR L'ELABORATION ET LE SUIVI DU PRAD DE PICARDIE

I. 1 - Cadre réglementaire et positionnement des PRAD

L'élaboration du plan régional de l'agriculture durable est prévu par l'article 51 de la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche qui stipule qu' « un plan régional de l'agriculture durable fixe les grandes orientations de la politique agricole, agro-alimentaire et agro-industrielle de l'Etat dans la région en tenant compte des spécificités des territoires ainsi que de l'ensemble des enjeux économiques, sociaux et environnementaux (...) » (article L.111-2-1 du Code rural et de la pêche maritime).

Le décret 2011-531 du 16/05/11 relatif au plan régional de l'agriculture durable et la circulaire DGPAAT/SDBE/C2011-3042 du 23/05/11 précisent les enjeux et objectifs du document, son contenu et fixent les conditions dans lesquelles le préfet de région arrête le PRAD et procède à son bilan, assisté par la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural (CO-REAMR).

Lors de l'élaboration ou de la révision des documents d'urbanisme, le plan régional de l'agriculture durable est porté à la connaissance des communes ou des établissements publics de coopération intercommunales compétents par le préfet.

Ainsi le PRAD n'est pas un document juridiquement contraignant comme peut l'être un SDAGE (schéma départemental d'aménagement et gestion des eaux). Il n'est opposable qu'aux PAD (projets agricoles départementaux) qui devront tenir compte du PRAD. La thématique forêt/bois est volontairement écartée du PRAD car elle fait l'objet d'un plan pluriannuel régional de développement forestier (PPRDF) élaboré en parallèle du PRAD.

I. 2 - Articulation du PRAD vis à vis des autres plans régionaux

Le PRAD de Picardie tient compte des autres plans régionaux de l'Etat et notamment :

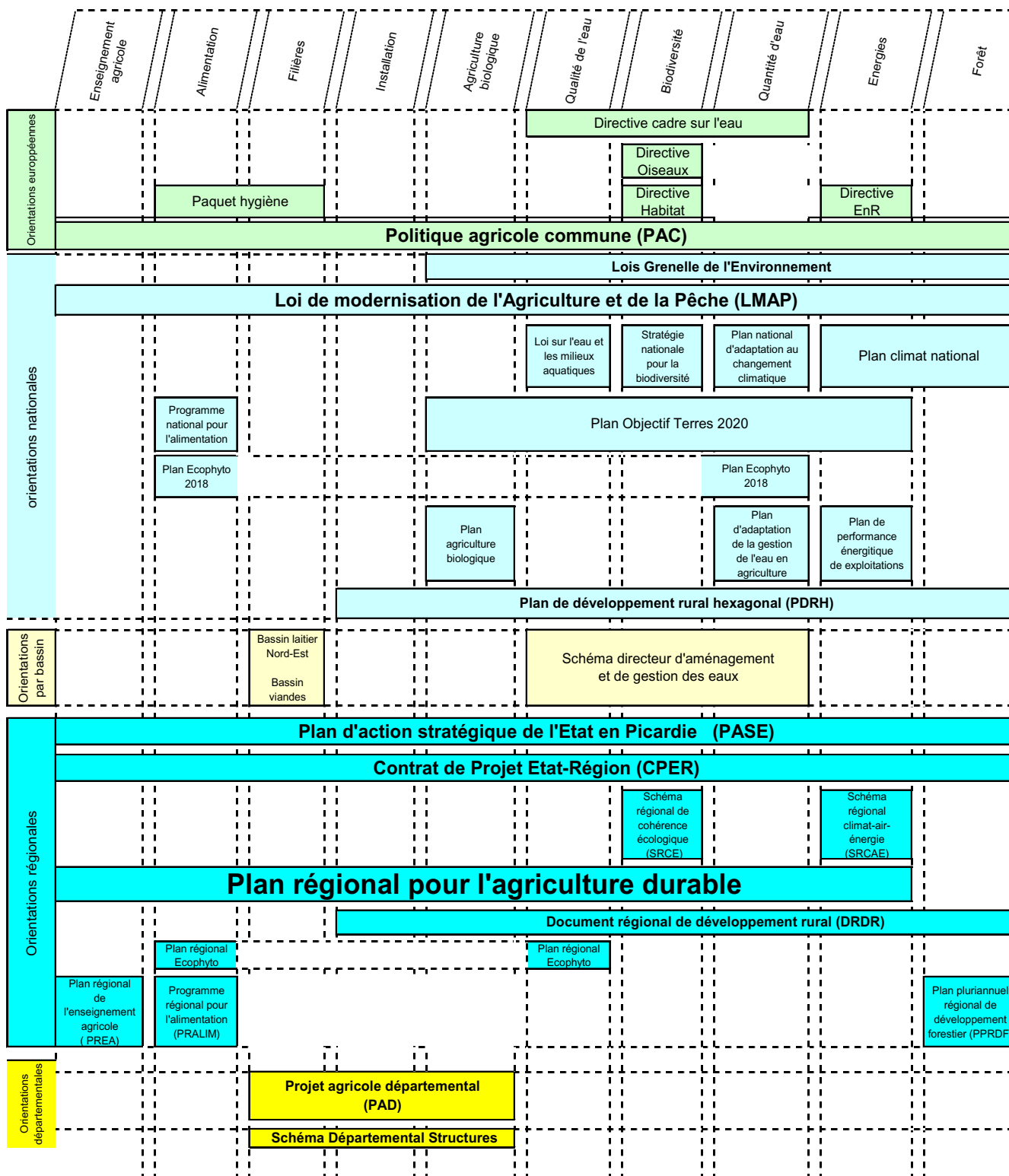
- du projet d'action stratégique de l'Etat (PASE) en Picardie
- du schéma régional climat air énergie récemment approuvé
- du schéma régional de cohérence écologique (en cours d'élaboration)

Le PRAD s'est également inspiré du document réalisé par le CESER (conseil économique, social et environnemental de Picardie) « Pour une agriculture pérenne en Picardie ».

Le PRAD de Picardie prend naturellement en compte l'ensemble des plans régionaux relevant du MAAF notamment :

- le plan régional de l'alimentation (PRALIM)
- le plan régional Ecophyto
- le plan régional de l'enseignement agricole (PREA)
- le programme de développement rural hexagonal (PDRH) et sa déclinaison régionale (DRDR)

Le schéma ci-après illustre le positionnement du PRAD vis à vis des documents stratégiques régionaux, nationaux et européens.



I. 3 - Devenir du PRAD

PRAD et Communication :

Le décret du 16/05/11 relatif au PRAD prévoit que le préfet de région communique autour du PRAD une fois celui-ci élaboré. La COREAMR a validé le principe d'une diffusion à différentes cibles préalablement identifiées d'un document de communication synthétique (un 8 pages si possible) qui sera élaboré en reprenant les éléments essentiels du présent document.

Suivi et Bilan :

L'article R111-4 du code rural et de la pêche maritime dispose que le préfet réunisse annuellement la COREAMR pour effectuer un bilan de la mise en œuvre du PRAD. Ce bilan sera effectué par la DRAAF de Picardie sur la base des indicateurs de suivi identifiés dans le présent document. En tant que de besoin, ce bilan pourra entraîner des modifications de certaines actions. Par ailleurs, une évaluation globale du PRAD devra être effectuée au terme des 7 années de mise en œuvre.

I. 4 - Démarche adoptée en Picardie : vers un socle commun issu d'une vision stratégique concertée entre les différents acteurs du monde rural

Une démarche de co-construction progressive a été mise en place pour élaborer une vision stratégique partagée de l'agriculture durable sur le territoire Picard. Les réflexions en vue de l'élaboration du PRAD ont été conduites dans un contexte particulier d'incertitudes et de mutations:

- contexte de fin de gestion du FEADER/DRDR 2007/2013, avec à ce titre un certain recul des acteurs sur les mesures jugées pertinentes et/ou efficaces de cette programmation ;
- à l'aube d'une nouvelle PAC 2014-2020 dont le contenu n'est pas encore connu mais dont les principes ont déjà été posés (principe de verdissement et de convergence des aides) ;
- contexte de disparition annoncée des quotas laitiers et sucriers dans des horizons très proches et dont les enjeux doivent être pris en compte dans le cadre de l'élaboration de ce PRAD.

Le COPIL PRAD a souhaité proposer une définition du concept « agriculture durable » :

L'agriculture durable (ou soutenable en traduction de l'anglais sustainable) est l'application à l'agriculture des principes du développement durable ou soutenable tels que reconnus par la communauté internationale à Rio de Janeiro en juin 1992.

Il s'agit d'un système de production agricole qui vise à assurer une production pérenne de nourriture, de bois et de fibres en respectant les limites écologiques, économiques et sociales qui assurent la maintenance dans le temps de cette production.

Ainsi, l'agriculture durable est une agriculture diversifiée, compétitive, génératrice d'emplois, produisant une alimentation de qualité et sécurisée, tout en protégeant les ressources naturelles par des pratiques agricoles économes, pour la génération actuelle et celles à venir. Elle s'intègre et participe au développement des territoires par les services qu'elle rend et sa multifonctionnalité.

Le chantier PRAD a été officiellement lancé à l'occasion de la réunion d'installation de la COREAMR le 16/12/11.

Les objectifs partagés et assignés par la COREAMR au PRAD de Picardie sont les suivants :

- disposer d'un socle commun de ce que doit être une agriculture durable en Picardie pour les 7 prochaines années
- préparer la programmation 2013-2020 et le futur DRDR de Picardie en identifiant les orientations partagées.
- servir de « porter à connaissance » dans le cadre de l'élaboration des documents d'aménagement (PLU, SCOT...)

La DRAAF a proposé aux membres de la commission qui l'ont validée, une méthodologie d'élaboration du document. Celle-ci reposait sur la mise en place d'une organisation à trois niveaux :

- 1 - la COREAMR pour donner un avis sur les orientations stratégiques du PRAD, sur la démarche d'élaboration et le document final ;
- 2 - un comité de pilotage, pour coordonner l'élaboration du PRAD (COPIL PRAD), les travaux des groupes de travail thématiques et arbitrer le cas échéant sur les orientations et actions à retenir ;
- 3 - cinq groupes de travail ont été définis, articulés sur les thématiques/ambitions suivantes :
 - Une agriculture attractive, créatrice de richesses et d'emplois
 - Une agriculture responsable respectueuse de l'environnement
 - Une alimentation sécurisée, de qualité au bénéfice de tous
 - Une agriculture en dialogue avec la société
 - Une agriculture intégrée aux territoires

Les travaux d'élaboration du PRAD ont donc commencé véritablement à compter de janvier 2012. Les groupes de travail se sont réunis à plusieurs reprises entre janvier et juin 2012 et ont transmis au COPIL une synthèse sous forme de tableaux-« diagnostic » ainsi que des propositions d'orientation et d'action identifiées par thématiques.

De Juillet à Septembre 2012, un important travail de synthèse et rédaction a été effectué par les animateurs des groupes de travail et la DRAAF en vue de présenter à la COREAMR une première proposition de document d'étape (mais reprenant le diagnostic et les principales orientations identifiées par les 5 groupes de travail).

Il convient de signaler la très bonne implication à la fois des participants aux groupes de travail et des animateurs des groupes qui se sont réunis chacun, à trois reprises.

Le projet intermédiaire a été présenté lors de la COREAMR du 11 octobre 2012 qui a validé la poursuite de la démarche proposée par la DRAAF.

La consultation du public sur un document ayant pris en compte les remarques émises lors de la COREAMR du 11/10/2012 s'est tenue du 14/12/2012 au 14/01/2013 dans les conditions définies par le décret du 16/05/2011.

Le projet final et les principales observations de la consultation du public ont été présentés au cours de la COREAMR du 28 janvier 2013.

Le PRAD a été approuvé par arrêté du préfet de région en février 2013

Le présent document s'articule donc en deux parties principales :

Partie 1 : diagnostic issu à la fois des données récentes du recensement agricole et du diagnostic effectué par les 5 groupes de travail ;

Partie 2 : plan stratégique issu des propositions des 5 groupes de travail et mis en forme après une synthèse et relecture par le COPIL PRAD.

Le travail présenté ci après n'est pas exhaustif, il ne reprend pas entièrement et intégralement les réflexions des groupes de travail, toutefois il constitue comme prévu par le décret, le socle commun de l'agriculture durable picarde, partagé par les différents acteurs qui ont participé à son élaboration. Libre ensuite à chacun des partenaires de compléter ce socle commun en apportant sa propre pierre à l'édifice de l'agriculture durable.

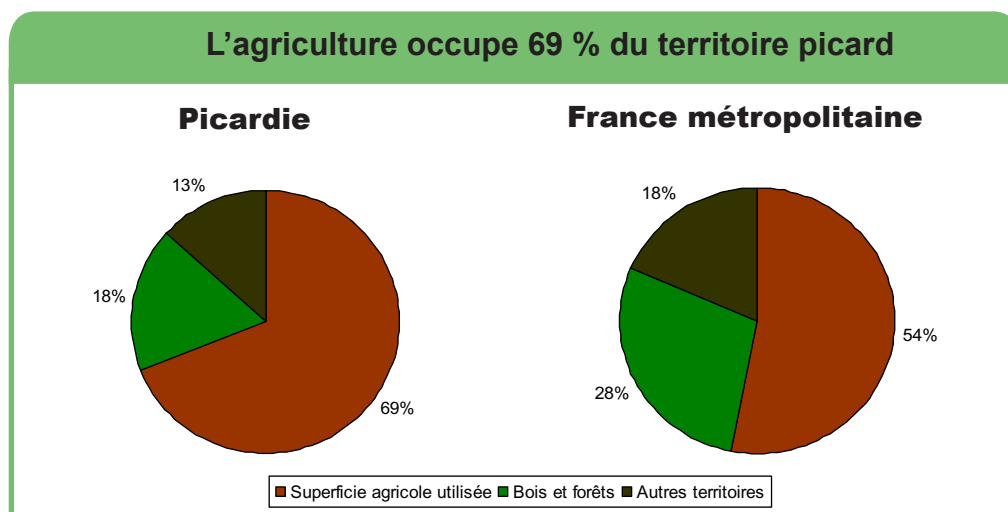
II - DIAGNOSTIC

La Picardie : une région aux conditions pédo-climatiques et au positionnement géographique favorables à l'activité agricole

La région Picardie composée de 3 départements (l'Aisne, l'Oise et la Somme) s'étend sur 19 518 km², soit 3,5% du territoire national. Le territoire picard réserve une large place à l'activité agricole. En effet, l'agriculture bénéficie en Picardie de conditions naturelles favorables : terres fertiles, climat tempéré et relief générant de faibles contraintes géographiques par rapport aux autres régions françaises et européennes. La superficie agricole utilisée occupe 69% de la surface totale régionale. Pour l'ensemble du territoire métropolitain, cette proportion n'est que de 54%.

Dans une large partie de la région, les sols sont profonds, de bonne qualité, présentent un bon potentiel agronomique et bénéficient de fortes réserves en eau. Ce constat régional masque néanmoins des contrastes à l'échelle territoriale avec des secteurs géographiques qui connaissent des structures de sols moins favorables. Ces sols peuvent être soumis à la battance et subissent l'érosion engendrée par des phénomènes de ruissellement. Ces conditions géographiques diverses sont à l'origine de terroirs particuliers et de l'identification de régions naturelles.

En contrepartie, la part de la surface occupée par la forêt, avec 18%, est plus faible en Picardie qu'en moyenne nationale (28%). Néanmoins de grands massifs forestiers sont présents particulièrement dans les départements de l'Oise et de l'Aisne. Ils constituent d'importants réservoirs pour la production de bois mais aussi pour la faune sauvage et la biodiversité.



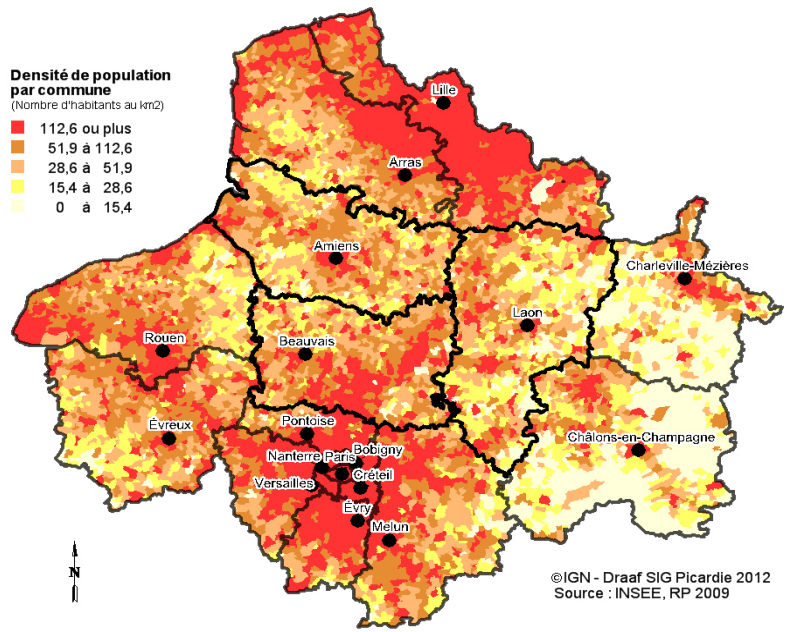
Source : Statistique agricole annuelle 2010

Avec un peu plus de 1,9 million d'habitants au 1er janvier 2011, la Picardie présente une densité de 99 habitants au kilomètre carré. C'est un peu moins que la moyenne de la France métropolitaine (116 hab/km²) et cela la place au dixième rang des 22 régions administratives. Cette faible densité démographique s'explique par un maillage urbain constitué de petites ou moyennes agglomérations réparties sur l'ensemble de la région Picardie, qui a l'avantage de permettre un accès facilité aux services à la population mais qui peut être un frein à l'attractivité de certaines activités liées aux grandes agglomérations.

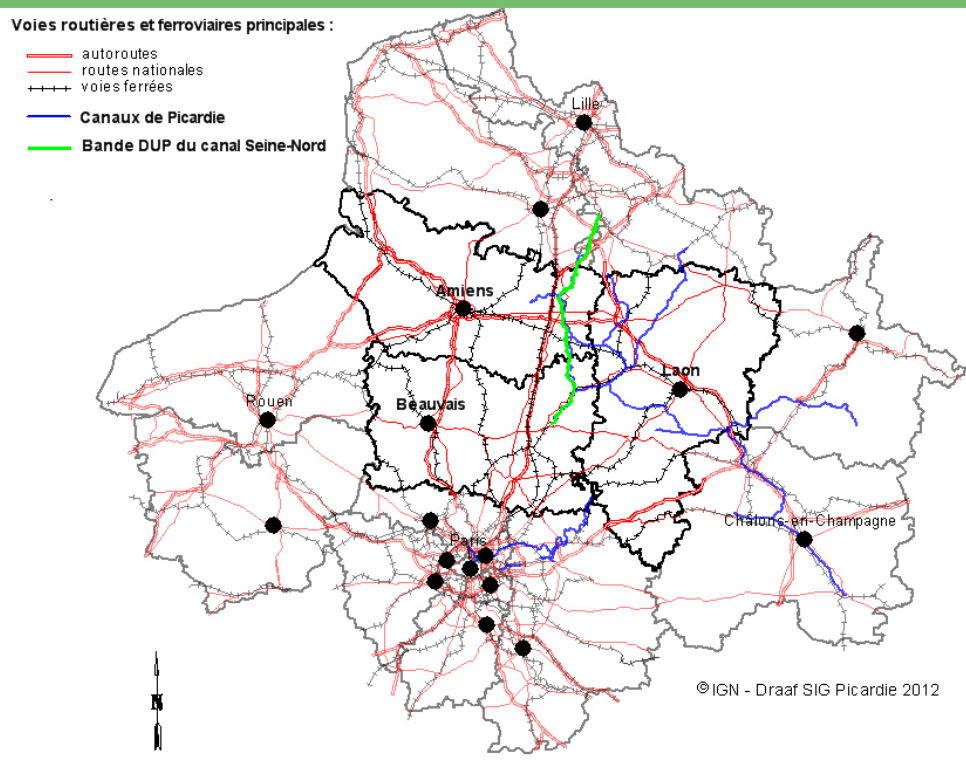
Géographiquement placée entre les deux régions les plus denses, l'Ile de France et le Nord – Pas-de-Calais, mais aussi à proximité de bassins de consommation européens (Benelux, sud est de la Grande Bretagne), la Picardie bénéficie ainsi d'un potentiel intéressant en matière de débouchés pour les produits alimentaires notamment.

Favorisée par un relief peu accidenté et dotée de réseaux de communication routiers, ferrés et fluviaux denses et adaptés, la région bénéficie de ce fait de coûts de collecte et de distribution plutôt faibles.

La Picardie se situe à proximité des bassins de population du Nord-Pas-de-Calais et de l'Ile de France



Un réseau dense et moderne de communication irrigue la Picardie et la relie à ses partenaires



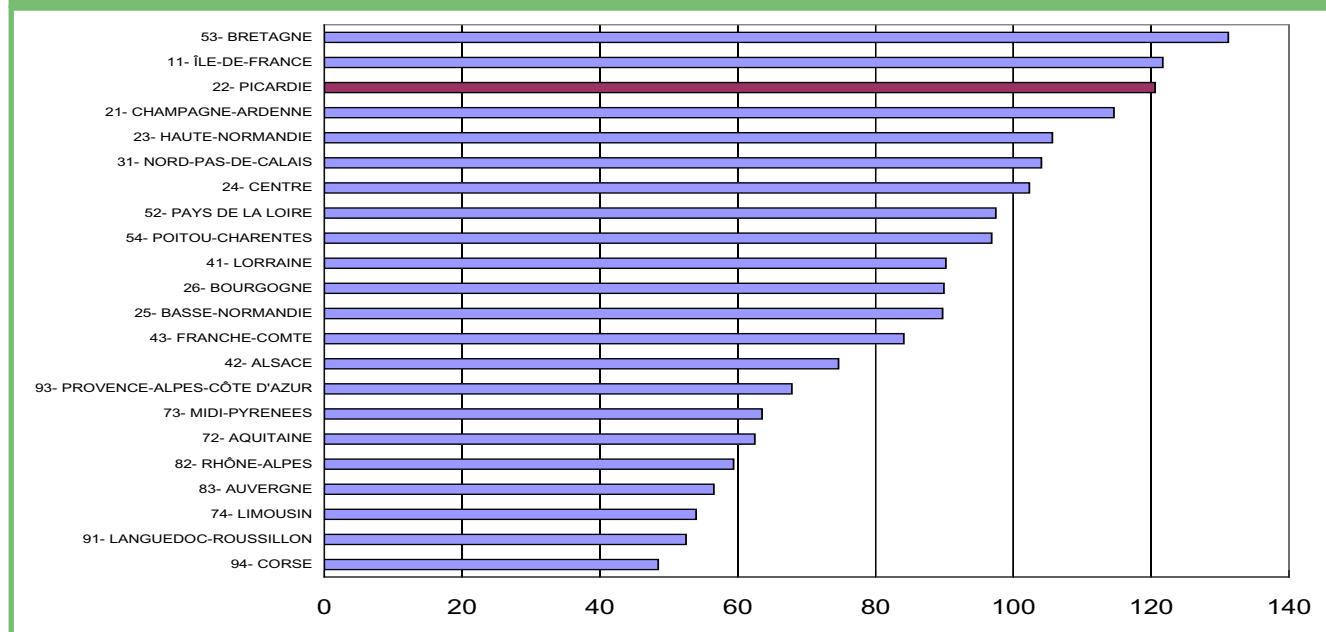
L'agriculture, un secteur économique important en Picardie

L'agriculture conserve en Picardie un poids plus important qu'en moyenne nationale. Agriculture et industrie agroalimentaire emploient 4,4 % des salariés picards pour une moyenne nationale de 3,2%. Parmi les emplois non salariés, le secteur agricole rassemble 22 % du total picard contre 18 % dans l'ensemble français. Au total fin 2010, d'après les estimations de l'INSEE, agriculture et IAA représentent près de 40000 des 670000 emplois picards. A ces emplois directs dans la production agricole s'ajoutent les emplois indirects de transport, stockage, construction de matériels spécifiques, productions d'intrants, commerce, services...

La valeur de la production agricole picarde approche 3,2 milliards d'euros en 2011. Le secteur agricole réalise 3,8 % de la valeur ajoutée picarde, les industries agroalimentaires 2,7 %.

En moyenne sur les trois dernières années 2009 à 2011, la Picardie est la dixième région pour la valeur de la production agricole. Elle est huitième pour les productions végétales, mais seizième pour les productions animales. Ce classement est évidemment influencé par la dimension géographique des régions. En rapportant la production au nombre d'exploitations ou à la quantité de travail utilisée sur les exploitations, l'effet dimension géographique disparaît. On obtient alors un ratio de productivité. Sur ces deux critères, la Picardie pointe à la troisième position des régions métropolitaines. Sur le ratio de la production agricole ramené à la quantité de travail totale, la Picardie est troisième, au coude à coude avec l'Île de France, la Bretagne occupant comme souvent la première place.

L'agriculture picarde troisième pour la productivité de la main d'œuvre Classement des régions métropolitaines françaises selon le ratio de la production agricole par unité de travail totale, en milliers d'euros. Moyenne sur les années 2009, 2010 et 2011



Source : Comptes de l'agriculture 2009, 2010, 2011 provisoire

La première production agricole picarde demeure le blé tendre. Toujours en moyenne sur les années 2009 à 2011, la Picardie fournit 700 millions d'euros de blé. Cela représente le quart de l'ensemble de la production picarde de biens et services en agriculture et constitue le huitième

de la production française de blé. Avec 300 millions d'euros, la betterave est le deuxième poste de l'agriculture picarde. Le lait de vache est le troisième produit et le premier des postes animaux. Les quatre postes suivants sont des produits végétaux : dans l'ordre les pommes de terre, les oléagineux (essentiellement le colza) puis les vins de Champagne et les légumes.

Ces sept rubriques cumulent 73% du chiffre d'affaires de la ferme picarde.

La Picardie produit 700 millions d'euros de blé tendre
Valeur des principaux produits de l'agriculture en Picardie
Moyenne sur les années 2009, 2010 et 2011
Montants en millions d'euros

	Valeur des produits agricoles en Picardie		
	M€	%	Part (%) France
Blé tendre	702	24,1	12,5
Betteraves industrielles	305	10,4	34,1
Lait et produits laitiers de vache	269	9,2	3,6
Pommes de terre	265	9,1	19,6
Oléagineux	222	7,6	8,6
Vins de Champagne	179	6,1	6,8
Légumes frais	174	6,0	6,1
Autres biens et services	803	27,5	1,9
TOTAL	2 918	100,0	4,4

Source : Comptes de l'agriculture 2009, 2010, 2011 provisoire

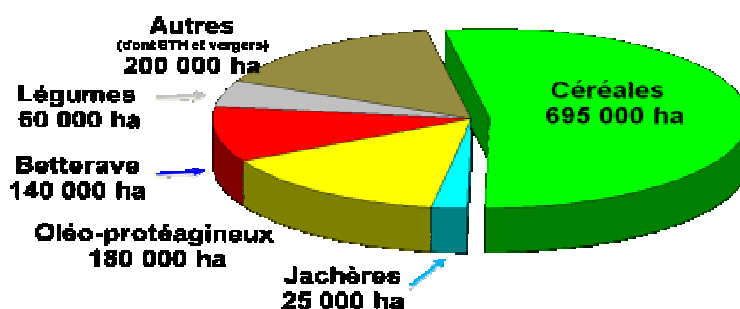
A - L'activité agricole

A1/ Picardie, terre de cultures...

Dotée de terres fertiles et d'un climat favorable, la Picardie est depuis longtemps spécialisée dans les grandes cultures et cette orientation ne cesse de se renforcer. L'agriculture picarde est parmi les plus productives de France et d'Europe.

Ses points d'excellence sont constitués par la betterave à sucre, les céréales et oléo-protéagineux, les légumes destinés à la transformation et la pomme de terre. La Picardie occupe en effet les tous premiers rangs des régions françaises pour les haricots, les petits pois, les salsifis, les épinards et les oignons de couleur, mais aussi les endives. En pomme de terre, elle est deuxième pour les tubercules de conservation et première pour ceux qui seront transformés par l'industrie féculière. Elle est solidement installée à la première place pour la betterave à sucre en représentant plus du tiers de la production nationale. C'est la deuxième région française pour les superficies consacrées au blé. Elle monte aussi sur le podium pour les cultures de lin textile, de chicorée à café ou de pois protéagineux.

En 2011, les 1 300 000 ha de SAU se répartissent ainsi :



Source : Statistique agricole provisoire 2011

Les exploitations picardes sont très majoritairement spécialisées dans les grandes cultures et cette orientation ne cesse de se renforcer. En 2010, 57 % des exploitations régionales sont dans ce cas, contre seulement 24 % en moyenne nationale

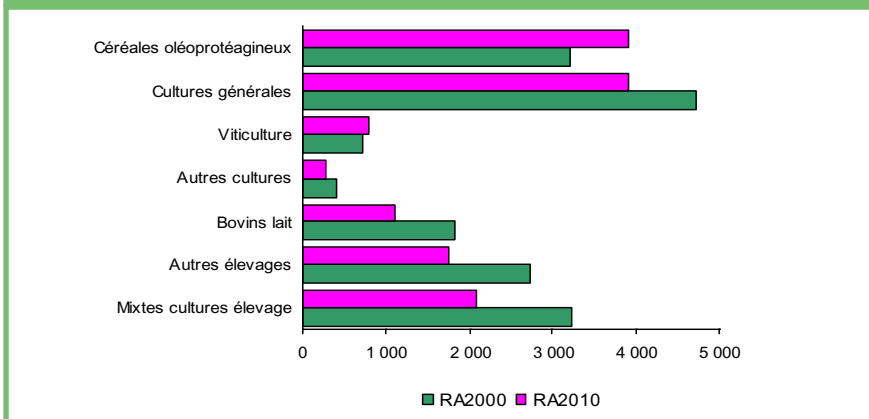
Les grandes cultures sont bien souvent associées à l'industrie, pour la conservation ou la transformation, avec des usines implantées sur place.

Dans une Europe élargie et dans un contexte économique de plus en plus ouvert, notamment par la réforme de la politique agricole commune, cette spécialisation dans les grandes cultures

ne comporte pas que des avantages. La production de sucre de betterave est en concurrence avec celle provenant de la canne à sucre. La réforme de l'organisation commune du marché du sucre, cumulée avec la progression des rendements a imposé de réduire sensiblement les surfaces de betteraves. Le développement des agro-ressources et les forts gains de productivité ont compensé en partie cette baisse. La transformation des légumes et des pommes de

57 % des exploitations picardes sont spécialisées en grandes cultures

Nombre d'exploitations selon l'orientation économique dominante (OTEX) en Picardie



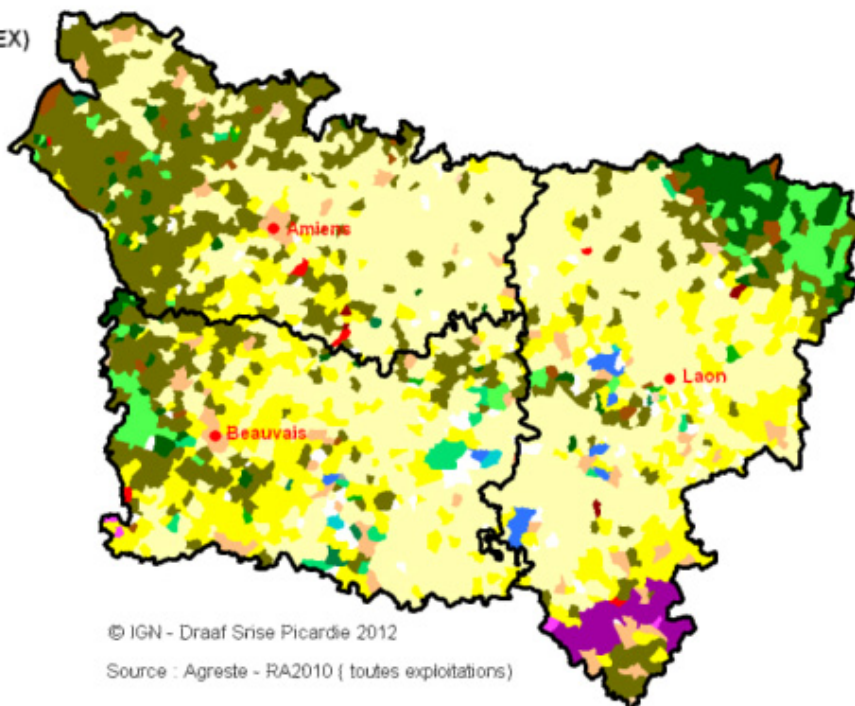
Source : Recensements agricoles 2000 et 2010

terre repose sur une politique de contractualisation avec les industriels. Les nouveaux entrants dans l'Union européenne peuvent représenter une concurrence renforcée pour ces productions, même si dans un premier temps leurs produits ne se situent pas sur les mêmes marchés.

Les spécialisations céréales-oléoprotéagineux et autres grandes cultures occupent la majeure partie de la Picardie

Orientation technico-économique (OTEX) des communes

- Céréales et oléoprotéagineux
- Autres grandes cultures
- Légumes et champignons
- Fleurs et horticulture diverse
- Viticulture
- Fruits et autres cultures permanentes
- Bovins lait
- Bovins viande
- Bovins mixtes
- Ovins, caprins
- Polyélevage d'herbivores
- Porcins
- Aviculture
- Autre polyélevage
- Polyculture dominant
- Polyélevage dominant
- Polyculture et polyélevage
- Exploitations non classées
- Sans exploitation



© IGN - Draaf Srise Picardie 2012

Source : Agreste - RA2010 (toutes exploitations)

L'orientation en grandes cultures rassemble les spécialisations en céréales-oléoprotéagineux et en cultures générales. Les 7842 exploitations spécialisées en grandes cultures qui constituent 57% du total des exploitations picardes, regroupent près de 15800 actifs permanents, soit 54% du total des actifs permanents de l'agriculture picarde.

Les exploitations spécialisées en élevage sous toutes ses formes, bovins ou ovins qui utilisent les pâturages, ou porcins et volailles en hors-sol, sont 2865. Elles représentent 21% des exploitations picardes et occupent 5850 actifs permanents, soit 20% de l'ensemble picard.

Les exploitations spécialisées dans l'élevage d'herbivores, essentiellement des bovins pour le lait ou la viande ou des ovins, font beaucoup plus appel à la main d'œuvre familiale. Dans les exploitations bovines, la main d'œuvre familiale assure en moyenne plus de 85% de la quantité de travail totale sur l'exploitation. Dans les élevage hors-sol de porcs ou de volailles, cette proportion n'atteint pas 50%. Les secteurs les plus utilisateurs de main d'œuvre salariée sont le maraîchage, l'horticulture et les producteurs de fruits. Dans ces activités, la part du travail familial est inférieure à 30% de moyenne. En viticulture, la moyenne est équilibrée : 50% de main d'œuvre est d'origine familiale. En grandes cultures, la part du travail familial atteint 66%.

L'élevage d'herbivores fait plus appel à la main d'œuvre familiale que la culture

Répartition du nombre d'exploitations, des actifs et de leurs Unités de travail annuel en Picardie en 2010 selon l'orientation économique (Otex) dominante des exploitations

	Nombre d'exploitations	Nombre d'actifs permanents sur l'exploitation			Unités de travail annuel (UTA)		
		Total	Actifs familiaux (yc chef et coexpl.)	Salariés non familiaux	Nombre total (UTAT)	Nombre d'unités familiales (UTAF)	Part du travail familial en % (UTAF/UTAT)
Grandes cultures	7 842	15 764	12 416	3 348	11 928	7 897	66
Maraîchage - horticulture	214	931	349	582	878	261	30
Viticulture	798	1 769	1 292	477	1 686	838	50
Fruits - Cultures permanentes	57	148	91	57	186	52	28
Orientations de culture	8 911	18 612	14 148	4 464	14 679	9 047	62
Bovins lait	1 111	2 617	2 355	262	2 184	1 885	86
Bovins viande	491	756	710	46	385	336	87
Bovins mixtes lait viande	218	475	427	48	377	324	86
Autres herbivores	776	1 215	1 062	153	601	442	74
Elevages hors-sol	269	787	468	319	622	297	48
Orientations d'élevage	2 865	5 850	5 022	828	4 168	3 284	79
Polyculture et polyélevage	2 056	4 664	3 914	750	3 814	2 906	76
Ensemble (yc non classées)	13 857	29 389	23 129	6 260	22 967	15 260	66

Source : RA 2010

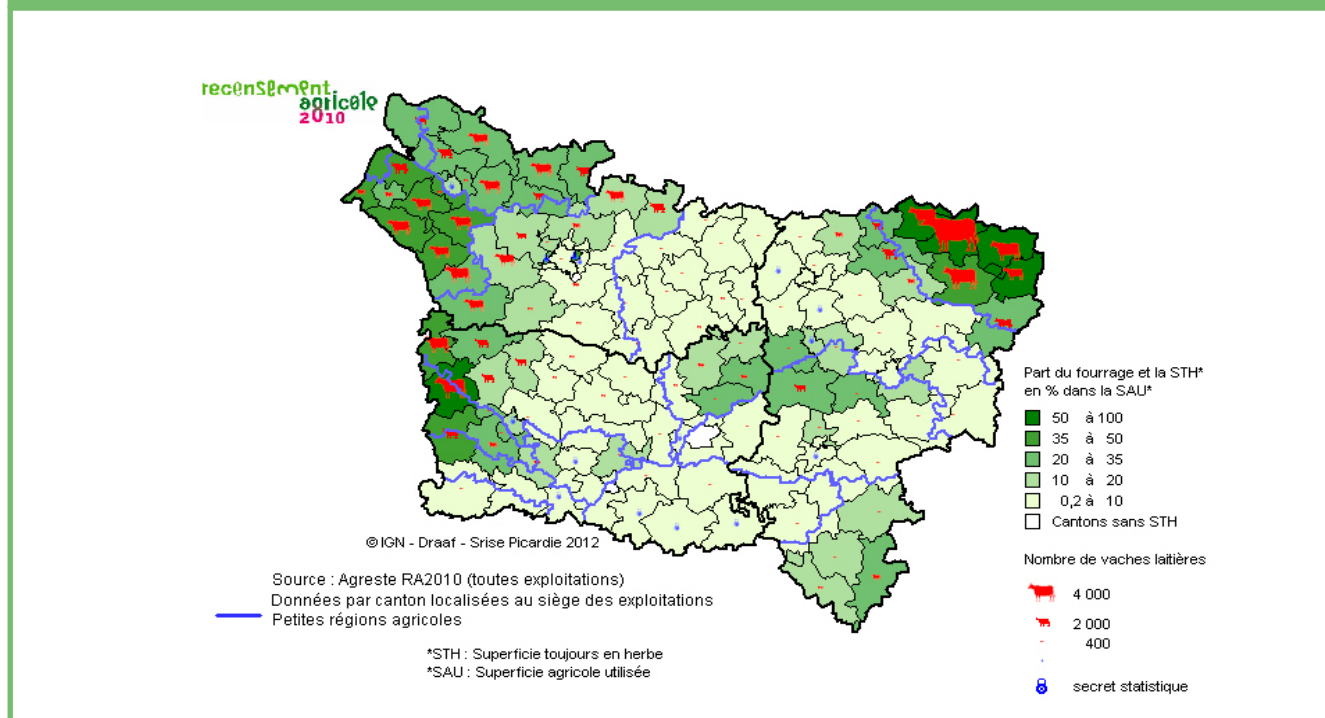
A2/ L'élevage conserve un rôle important mais fragilisé

Si l'agriculture picarde se concentre beaucoup sur les productions végétales, l'élevage est également important dans la région (lait et viande). La Picardie se situe au 9ème rang des régions françaises en matière de production finale de lait de vache. La part des exploitations pratiquant l'élevage, que ce soit de façon spécialisée ou en association avec les cultures, est cependant en régression.

Les exploitations picardes spécialisées dans l'élevage ne représentent plus que 21% du total en 2010 (contre 27 % en 2000), dont 8 % en bovins laitiers. La part des exploitations mixtes cultures élevages régresse de 19 % à 15 % en dix ans. L'élevage est très souvent réalisé dans des exploitations dont les productions dominantes sont les grandes cultures. Ce qui permet de valoriser certains sous-produits ou certaines terres. L'élevage est également important en

terme d'emplois en maintenant des activités économiques en dehors des villes. En matière d'aménagement du territoire, l'élevage permet aussi de mettre en valeur des terres agricoles moins propices aux grandes cultures, notamment dans le Vimeu et la Thiérache ou encore dans le Pays de Bray ou le nord-ouest de l'Oise. L'élevage contribue ainsi de façon déterminante à la richesse écologique de la région.

L'élevage de bovins pour le lait se situe dans les zones herbagères de l'ouest ou du nord-est de la Picardie



L'élevage, constitue un enjeu pour l'avenir mais se trouve confronté à un certain nombre de difficultés : coût élevé des intrants, faibles revenus (plus faibles que dans d'autres productions), et nécessaire amélioration des conditions de travail. Le niveau des investissements nécessaires et l'accès au foncier très coûteux constituent des freins. Il s'agit de facteurs déterminants pour le maintien de l'élevage en Picardie.

En Picardie l'élevage herbivore (bovin et ovin) regroupe près de 5700 exploitations, soit 40% des exploitations régionales.

La filière laitière a perdu en 10 ans plus de 30% de ses exploitations avec une restructuration importante des élevages qui en parallèle, accompagnée de l'amélioration des performances techniques, conduit au maintien du volume de lait produit en Picardie. La production laitière est la 3ème production agricole régionale en termes de chiffre d'affaires agricole régional, la viande bovine arrivant quant à elle en neuvième position.

Bien représentée en Picardie, la filière équine compte plus de 1 600 entreprises, 4 358 emplois, plus de 30 000 équidés, 26 326 licenciés et 206 millions d'euros en chiffre d'affaires.

Les élevages porcins poursuivent une concentration intense. Au recensement agricole de 2010, seulement 221 exploitations élèvent au total 142 000 porcins. Sur une trentaine d'années, le nombre d'éleveurs a été divisé par plus de 20 tandis que le nombre d'animaux était divisé par un peu moins de deux. Pour les naisseurs le nombre moyen de truies par exploitation passe de 15 à 120 en trente ans. Chez les engraisseurs, sur la même période, le ratio moyen de porcs à l'engrais s'élève de 37 à 430.

En volailles, le nombre d'éleveurs fond aussi, mais les effectifs animaux progressent.

Le nombre d'éleveurs de poules pondeuses (hors basses-cours), diminue de 17 400 en 1979 à 1 060 en 2010, tandis que le nombre de poules pondeuses (y compris poulettes) progresse de 2,5 millions à 3,2 millions. Pour les poulets de chair, la diminution des élevages est du même ordre que pour les poules pondeuses, mais le nombre de poulets progresse plus nettement, de 1 million à 2,5 millions.

Les normes imposées pour les bâtiments d'élevage visant à préserver l'environnement et le bien-être animal induisent des investissements lourds qui nécessitent des niveaux élevés de production pour leur amortissement. Au vu de la conjoncture et du niveau des capitaux en jeu, bon nombre d'éleveurs renoncent par manque de moyens ou par crainte des risques encourus.

A3/ Une agriculture exportatrice

Les exportations de la Picardie s'élèvent en 2011 à 569 millions d'euros de produits agricoles de culture et d'élevage et 1,45 milliard d'euros de produits des industries agroalimentaires (Source Douanes). En moyenne sur les trois années 2009, 2010 et 2011, les exportations de produits agricoles en valeur représentent 3,5% des exportations picardes totales, ce qui est un peu plus que les 3,3% de la moyenne nationale. Pour les exportations de produits agroalimentaires, la part dans le total des exportations picardes s'élève à 9,6% ce qui est identique à la moyenne nationale. Vu sous un autre angle, pour les exportations de l'ensemble des produits, la part de la Picardie dans la France entière est de 3,3%, pour les exportations de produits agricoles, la part de la Picardie atteint 3,6%.

Toujours en valeur et en moyenne sur les 3 dernières années, les exportations de produits agricoles picards sont constitués à 97,4% par 4 postes. En tête, les céréales et oléagineux représentent un peu plus des deux tiers des exportations agricoles picardes. Au niveau national, ce même poste représente 57%. En seconde position, les légumes et pommes de terre cumulent 23% des exportations agricoles picardes. Viennent ensuite les équidés vivants avec 4,7% puis les volailles vivantes et les œufs avec 2%. Mention spéciale pour équidés dont les exportations picardes représentent 22,6% des exportations nationales.

Les deux tiers des produits agricoles exportés par la Picardie sont des céréales et oléagineux

Exportations de produits agricoles en millions d'euros - Moyenne des trois années 2009 à 2011

	Exportations Picardie			Exportations France (yc Dom)	
	M€	%	Part (%) France	M€	%
Céréales (sauf riz), légumineuses et oléagineux	307,5	67,5	4,3	7 186,8	56,6
Légumes et melons, racines et tubercules	105,9	23,3	6,4	1 664,7	13,1
Equidés vivants	21,2	4,7	22,6	94,0	0,7
Volailles vivantes et œufs	8,9	2,0	3,1	290,2	2,3
Autres produits agricoles	11,8	2,6	0,3	3 472,6	27,3
TOTAL	455,4	100,0	3,6	12 708,3	100,0

Source : Douanes

A4/ Une agriculture picarde très liée au premier pilier de la politique agricole commune

La politique agricole commune (PAC) encadre fortement l'agriculture à l'échelle européenne et nationale. Elle est constituée de 2 piliers d'intervention. Le premier pilier regroupe les aides directes aux exploitations agricoles attribuées majoritairement à la surface. Ces aides directes

sont appelées DPU (Droits à Paiements Uniques) et leurs montants ont été calculés en France sur des bases historiques. Le second pilier de la PAC permet de soutenir le développement rural par des subventions à la modernisation des exploitations, à la préservation de l'environnement et au développement des territoires ruraux.

L'agriculture picarde bénéficie fortement de la politique agricole commune. Ainsi les exploitations picardes ont reçu en 2011, 451 millions d'euros de DPU, ce qui place la Picardie au 6ème rang des régions françaises. Les départements de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme ont reçu en 2011 respectivement 168, 124 et 159 millions d'euros. Ainsi l'Aisne et la Somme occupent respectivement les 2ème et 4ème place des départements français en terme de montant total de DPU versés.

Sur le deuxième pilier, la Picardie dispose de 63 millions d'euros de subventions pour la période 2007-2013, sur les 5,7 milliards d'euros de crédits FEADER disponibles pour les 21 régions métropolitaines. Pour cette enveloppe, la région picarde est moins favorisée. Elle n'arrive qu'au 17ème rang des régions hexagonales. Les régions françaises les plus bénéficiaires sont celles d'élevage herbivore, surtout en zone montagneuse, particulièrement concernées par les indemnités compensatoires de handicaps naturels (ICHN) ou par la prime herbagère agroenvironnementale (PHAE).

Le deuxième pilier de la PAC en Picardie est donc concentré sur l'installation, la modernisation des exploitations, sur la mise en oeuvre de mesures agro-environnementales et le développement rural.

Le soutien de la PAC à l'agriculture régionale est donc important, mais les bonnes performances économiques des exploitations picardes permettent de réduire la dépendance aux subventions.

Ainsi en moyenne en Picardie, les subventions d'exploitation représentent 66% du revenu courant avant impôt (RCAI) alors que pour la moyenne française les subventions représentent 100% du RCAI en 2011. Le ratio est fortement dépendant des variations des prix agricoles. En Picardie, il était de 80% en 2008 et avait atteint 140% en 2009 lors de la crise agricole.

Pour pouvoir se développer, l'agriculture picarde doit donc être en mesure d'anticiper et de s'adapter aux évolutions des soutiens publics à l'agriculture, notamment à la réforme à venir de la PAC en 2014.

A5/ Une faible part d'agriculture biologique

Sur les 13 857 exploitations agricoles recensées en 2010 en Picardie, 178 déclarent posséder une certification « Agriculture biologique » pour au moins un de leurs produits ou être en cours de conversion. 255 supplémentaires envisagent une conversion « bio » dans les cinq ans à venir. Ces résultats placent la Picardie en retrait des moyennes nationales. Pour la France métropolitaine dans son ensemble, 4% des exploitations pratiquent l'agriculture biologique ou sont en cours de conversion. En Picardie c'est seulement 1,3%, ce qui place la région à l'avant dernier rang des régions françaises juste devant la Champagne-Ardenne et peu après la Haute-Normandie et le Nord-Pas-de-Calais. En tête se situe la région Provence-Alpes-Côte d'Azur avec 7,8%, suivie de la Corse 7,6% et du Languedoc-Roussillon 6,8%. Pour les intentions de conversion, l'écart de la Picardie avec la moyenne française se réduit un peu : 1,8% des exploitations pour 3,6% en moyenne nationale.

Si la part d'agriculture biologique est faible en Picardie, l'attention qui lui est portée est grande pour en favoriser le développement. Ainsi, afin d'aider les agriculteurs dans leurs démarches, les organisations professionnelles régionales agricoles et leur partenaires ont mis en place un

«Pôle de Conversion Bio Picardie », lieu unique d'accueil (<http://www.conversionbio-picardie.fr>). Par ailleurs, pour favoriser le développement de l'Agriculture Biologique, l'Etat et les collectivités territoriales ont mis en place un ensemble d'aides incitatives.

A6/ Des signes d'identification de la qualité et de l'origine peu développés

La Picardie compte trois produits renommés sous Appellation d'origine protégée (AOP) : le Champagne dans le sud de l'Aisne, le Maroilles en Thiérache et l'agneau de Prés-salés de la baie de Somme.

Le recensement de l'agriculture de 2010 apporte des informations générales sur les signes de qualité. En Picardie, 817 exploitations entretiennent des superficies en vigne destinées à la production de vin de champagne. En dehors des produits viticoles, ce sont 499 exploitations picardes qui déclarent au moins un produit agricole sous signe de qualité, en Appellation d'origine protégée (AOP), Indication géographique protégée (IGP), Label rouge ou Certification de conformité. En ajoutant les autres démarches sous cahier des charges, cela concerne 16,2 % des exploitations picardes, à comparer aux 21,7 % de la moyenne de France métropolitaine. Sur ce critère, la Picardie pointe à la 14^{ème} position sur 22 régions.

Les produits sous signe de qualité picards sont à 13,2 % sous certificats de conformité. Les appellations reconnues en tant que signe officiel d'identification de la qualité et de l'origine représentent 7 % répartis en 5,1 % sous Label Rouge, 1,7 % en AOP et 0,1 % en IGP (Indication géographique protégée). Les 80 % restant correspondent à d'autres démarches qualité comme l'« agriculture raisonnée » ou des démarches induites par les industriels, qui entretiennent des liens forts avec les agriculteurs picards. En comparaison, en moyenne française, le Label Rouge représente 15,7 %, l'AOP 16,3 % et l'IGP 5,7 % des produits sous signe de qualité. Les produits sous signe d'identification de la qualité et de l'origine sont majoritairement d'origine animale. La proportion est un peu plus faible en Picardie (69 %) que pour l'ensemble de la France (76 %).

A7/ Des circuits courts et de proximité réservés aux productions spécifiques

En Picardie, 1180 exploitations agricoles commercialisent au moins un de leurs produits en circuit court, soit 9 % de l'ensemble des exploitations (hors viticulteurs). La Picardie se situe bien en deçà de la moyenne française (15 %) et se tient en queue de peloton des régions, juste devant la Basse-Normandie et la Champagne - Ardenne.

Il est vrai que betteraves à sucre, pommes de terre destinées à l'industrie féculière et blé, productions pour lesquelles la Picardie occupe les tous premiers rangs, n'ont pas vocation à se retrouver sur les étals du marché local. Néanmoins, de plus en plus d'agriculteurs orientent une partie de leur activité vers les circuits courts. Ces circuits permettent de développer des filières différentes des filières traditionnelles de production de masse mais qui peuvent avoir des complémentarités.

Les productions marginales de la région sont bien représentées en circuit court. Ainsi sur les 487 exploitations picardes ayant des surfaces légumières (hors plein champ destinées à l'industrie) 262 commercialisent tout ou partie de leur production via un circuit court, soit 54 %. Ce taux est plus élevé que le niveau national. Il en est de même pour les producteurs de miel, de fruits, d'œufs et volailles. Les exploitations d'élevage commercialisent peu en dehors des filières longues. Quand ils sont nombreux dans une filière les agriculteurs se regroupent plus souvent en structures collectives pour servir des filières longues.

Quels que soient les produits commercialisés, la vente directe à la ferme est toujours le mode

de commercialisation le plus répandu (62 %). Loin derrière arrivent les marchés de détail réguliers (15 %). Les exploitants qui commercialisent en circuit court s'investissent plus souvent que les autres dans des démarches qualité ou l'agriculture biologique. De fait, 7 % des agriculteurs vendant au moins un produit en circuit court sont certifiés « Agriculture Biologique » contre 1 % pour ceux ne pratiquant pas ce mode de distribution. 5 % envisagent une conversion dans les cinq ans contre 2 % pour les autres producteurs. Pour les démarches qualité, 22 % des exploitants « circuit court » s'investissent contre 16 % pour les autres.

Dans un souci de recherche de valeur ajoutée nouvelle sur les exploitations picardes, la réflexion sur le développement de circuits courts a débuté en région en 2004 et s'est accompagné d'une politique régionale d'accompagnement à la réflexion et d'aide à la diversification.

Les atouts des circuits courts résident dans une grande diversité de produits, avec des producteurs répartis sur l'ensemble du territoire régional. La faiblesse principale est le nombre peu élevé d'ateliers de transformation de taille intermédiaire.

La Picardie a par ailleurs développé une marque collective « Terroirs de Picardie, (près de 500 produits agréés issus d'environ 90 producteurs). Elle a également été pionnière dans les démarches de type « agriculture raisonnée » autrefois avec « Qualiterre » qui a servi de base pour les standards nationaux, actuellement avec la certification HVE.

B - Des structures et des Hommes

B1/ Un accès au foncier difficile malgré l'importance des surfaces agricoles

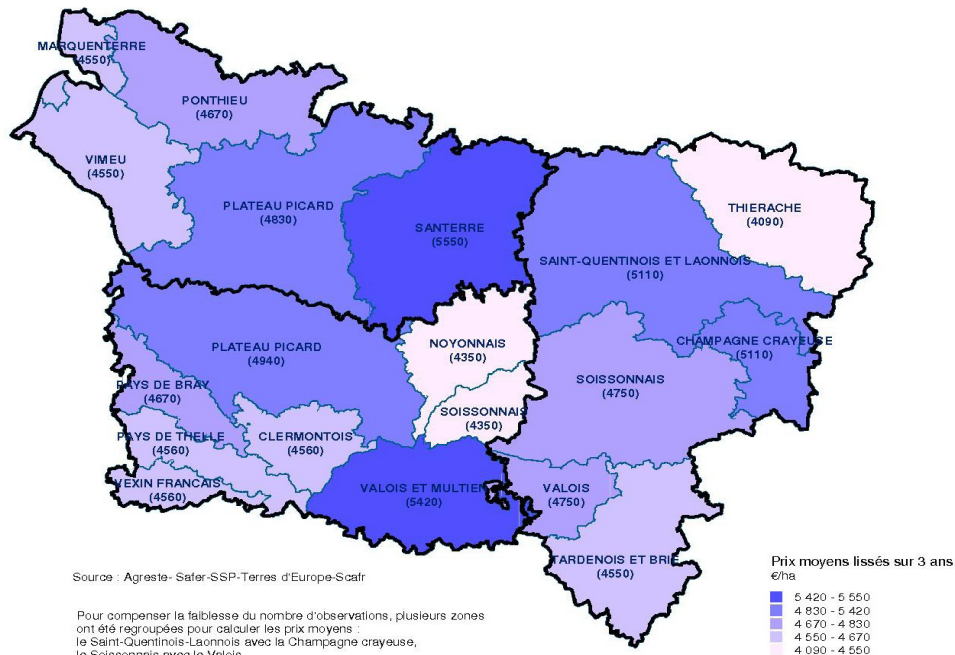
La proportion des surfaces consacrées à l'agriculture est, cela a déjà été souligné, nettement supérieure en Picardie à la moyenne nationale. Par ailleurs du fait de la désindustrialisation, de nombreuses friches industrielles se sont constituées au cours du temps. Elles représentent des opportunités pour construire des zones d'activité ou des logements, préservant d'autant le recours aux surfaces agricoles.

Depuis 40 ans, date du recensement agricole de 1970, les surfaces agricoles diminuent 2 à 3 fois moins vite en Picardie qu'en moyenne pour la France métropolitaine. Cela s'est confirmé entre 2000 et 2010 où la baisse se limite à 1,1% en Picardie contre 3,2% en moyenne française. Pour autant, la lutte contre la régression des surfaces agricoles reste un enjeu primordial en Picardie, car il s'agit de terres de très bonne qualité et parce que l'urbanisation a tendance à consommer les meilleures terres (celles sans contraintes de relief notamment), les plus proches des villes et villages (effets sur la diminution des prairies entre autres conséquences).

La qualité des terres et la pression de la demande maintiennent des prix élevés. En 2011, la valeur vénale des terres et prés picards est en moyenne 27% plus élevée que le prix moyen national pour les fonds loués et 44% pour les fonds libres à la vente. L'accès au foncier agricole demeure très tendu, que ce soit pour l'achat ou la location et requiert une mobilisation financière importante au détriment des autres facteurs de production. Les difficultés sont d'autant plus vivement ressenties par les jeunes agriculteurs et les candidats à l'installation, surtout s'ils ne sont pas issus du milieu agricole.

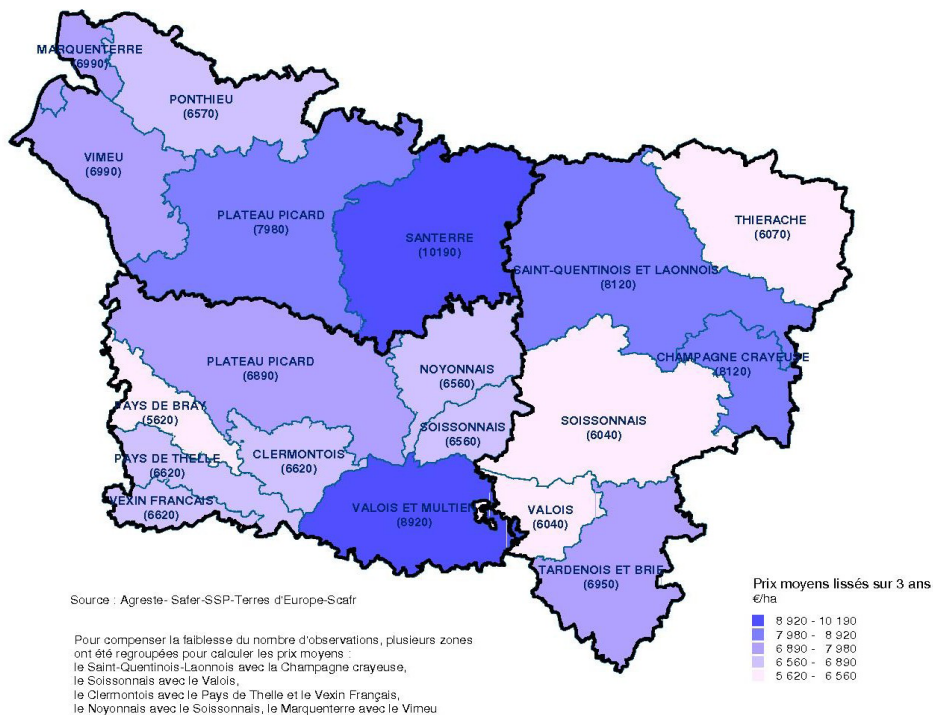
Les prix des terres louées en Picardie s'échelonnent de 4000 à 5500 euros par hectare

Valeur vénale des terres en 2011 :
Prix des terres labourables et prairies naturelles loués par région agricole de Picardie - euros courants par hectare



Le prix des terres libres dépasse 10 000 euros par hectare de moyenne dans le Santerre

Valeur vénale des terres en 2011 :
Prix des terres et prés libres à la vente de plus de 70 ares par région agricole de Picardie - euros courants par hectare



B2/ Des exploitations de plus en plus grandes

La taille des exploitations picardes est supérieure à la moyenne nationale. La superficie consacrée à l'agriculture ne diminue que légèrement sous la pression de l'urbanisation. Les plus petites exploitations continuent de disparaître. De ce fait, les exploitations sont toujours moins nombreuses, mais de plus en plus grandes. En 2010, les exploitations moyennes et grandes représentent 78% des exploitations régionales, contre 64% pour le reste de la France.

Les exploitations de plus de 100 hectares sont de plus en plus nombreuses. Elles occupent dorénavant plus des trois quarts de la surface agricole régionale. En moyenne, un exploitant picard cultive 98 hectares contre 56 pour l'ensemble de la France métropolitaine. Cette différence de taille existe de longue date, mais sur la dernière décennie, le rythme de concentration des exploitations s'est ralenti et de façon plus marquée en Picardie qu'en moyenne nationale. La différence de taille des exploitations picardes avec la moyenne nationale s'amenuise.

La superficie agricole utilisée, si elle reflète bien la taille des exploitations pour les activités de culture, mesure moins fidèlement toutes les activités agricoles, l'élevage notamment. La production brute standard, ou PBS, en affectant à chaque production une valeur exprimée en euro, rend compte plus complètement de la dimension économique des exploitations agricoles.

B3/ Une augmentation de la dimension économique

Le critère économique de Production Brute Standard (PBS) s'applique pour la première fois dans le recensement agricole 2010. Les exploitations agricoles sont classées selon ce critère qui décrit un potentiel de production des exploitations : les petites ont une PBS inférieure à 25K€, les moyennes une PBS comprise entre 25K€ et 100K€, les grandes une PBS supérieure à 100K€.

Entre 2000 et 2010, le nombre d'exploitations agricoles diminue de 18%. Parallèlement, la dimension économique moyenne, mesurée en production brute standard (PBS) s'accroît de 141 à 161 K€. Les exploitations d'un potentiel de production inférieur à 200 K€ disparaissent progressivement alors que s'accroît le nombre de celles de plus de 300 K€, et surtout celles de plus de 400 K€.

A partir de 400 000 euros de production brute standard, le nombre d'exploitations augmente fortement

Nombre d'exploitations et taille moyenne selon les classes de taille mesurées en production brute standard (Pbs) en Picardie en 2000 et en 2010

Classes de pbs en milliers d'euros	2000				2010				evo 10/00
	Nb expl	Nb%	SAU moy ha	PBS moy millier €	Nb expl	Nb%	SAU moy ha	PBS moy millier €	Nb expl
< 25	4103	24,8%	6	7	2864	21,1%	7	8	-30,2%
25 à <100	3984	24,1%	45	63	2970	21,9%	50	62	-25,5%
100 à <200	4487	27,1%	94	144	3527	26,0%	103	146	-21,4%
200 à <300	2096	12,7%	147	243	2100	15,5%	155	245	0,2%
300 à <400	935	5,7%	190	344	1020	7,5%	193	344	9,1%
400 à <500	427	2,6%	207	444	510	3,8%	219	444	19,4%
500 à <600	225	1,4%	238	547	265	1,9%	242	546	17,8%
600 et plus	286	1,7%	304	889	334	2,5%	290	850	16,8%
Total	16543	100,0%	81	141	13590	100,0%	98	165	-17,9%

Source : RA 2000 et 2010 - Exploitations sans SAU ou sans PBS exclues

B4/ Dimension économique ne rime pas nécessairement avec spécialisation

Même si l'on constate un agrandissement continu des exploitations depuis de nombreuses années avec en parallèle un renforcement de la spécialisation en grandes cultures, le lien est loin d'être systématique.

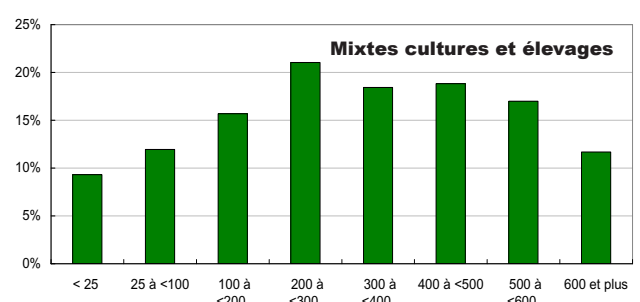
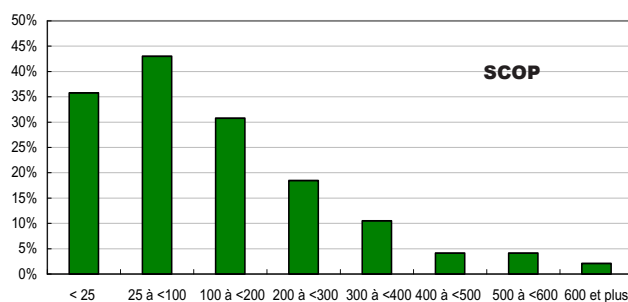
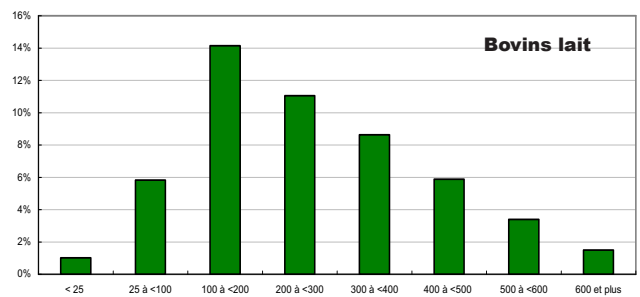
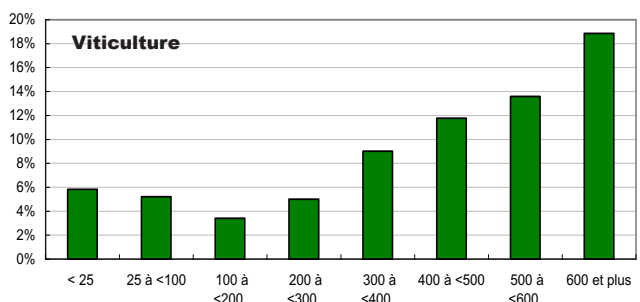
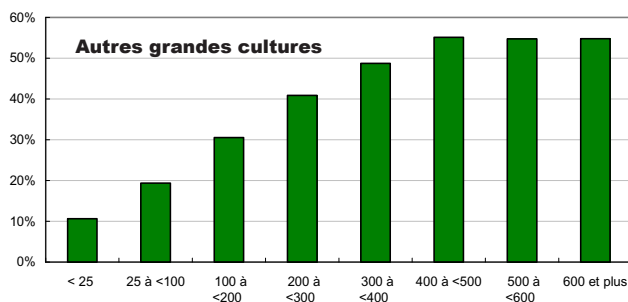
Le phénomène est en tous cas très différent selon le type d'orientation technico-économique (OTEX). Dans la région, pour deux spécialisations : « grandes cultures » (betteraves industrielles, pommes de terre, légumes de plein champ principalement) et « viticulture » pour le champagne, le pourcentage d'exploitations spécialisées dans ces domaines augmente avec la dimension économique.

Par contre la relation est inverse pour la spécialisation « céréales et oléoprotéagineux » : plus la dimension des exploitations est grande et moins cette spécialisation est fréquente.

La spécialisation en bovins lait est encore un autre cas. La fréquence maximale de ce type d'exploitations se situe dans les dimensions intermédiaires. Vu sous un autre angle, les exploitations non spécialisées, les mixtes qui associent cultures et élevages, sont peu fréquentes dans les plus petites comme dans les plus grandes dimensions, mais ont une représentation relativement stable dans les tailles intermédiaires.

La part des exploitations spécialisées en « grandes cultures » se renforce parmi les plus grandes exploitations mais s'effondre pour la spécialisation en « céréales et oléoprotéagineux »

Part en % des exploitations des différentes orientations dans l'ensemble selon les classes de taille mesurées en production brute standard (Pbs) en Picardie

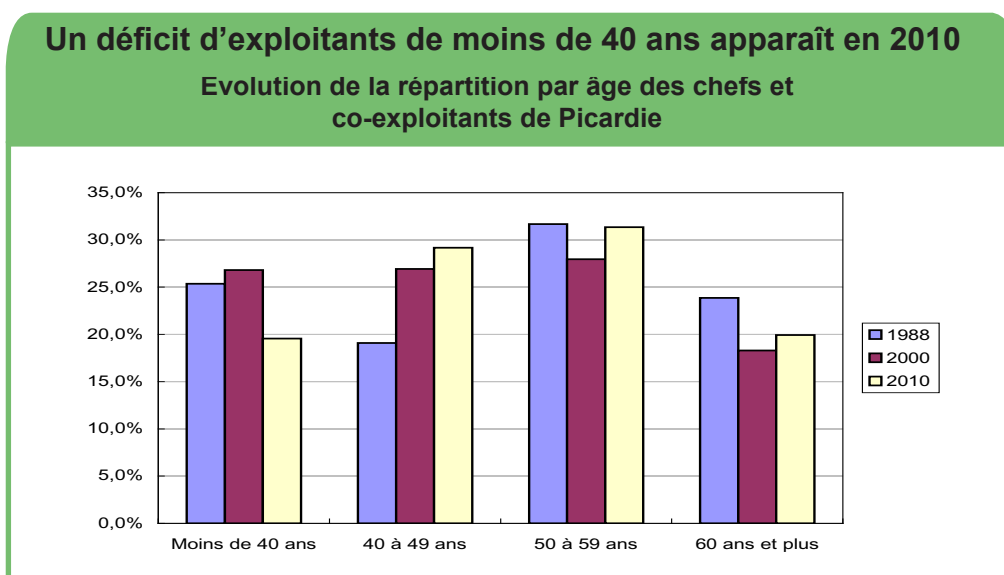


Source : RA 2010 - Exploitations sans SAU ou sans PBS exclues

Parallèlement à l'accroissement de leur taille, le statut des exploitations agricoles se modifie. Le régime d'exploitant individuel, encore majoritaire ne cesse de régresser au profit de formes collectives ou sociétaires mieux adaptées à une agriculture professionnelle. En 2010, plus d'un quart des exploitations agricoles picardes ont le statut d'EARL, alors que la moyenne nationale est d'un sixième.

B5/ Un renouvellement des exploitations rendu difficile sur le plan économique...

Les exploitations agricoles picardes atteignent une dimension économique qui ne facilite pas l'installation de jeunes. Les départs en retraite nombreux des chefs d'exploitation du baby-boom ont fait diminuer sensiblement la part des exploitants les plus âgés, et malgré cela, la proportion des exploitants de moins de quarante ans chute aussi. En 2010, ils ne représentent plus que 20% de l'ensemble des chefs d'exploitation et co-exploitants de Picardie, contre encore 27% dix ans auparavant. Le vieillissement de la population devrait entraîner une restructuration à 10 ans avec de nombreux départs à la retraite que le nombre d'installations ne compensera pas.

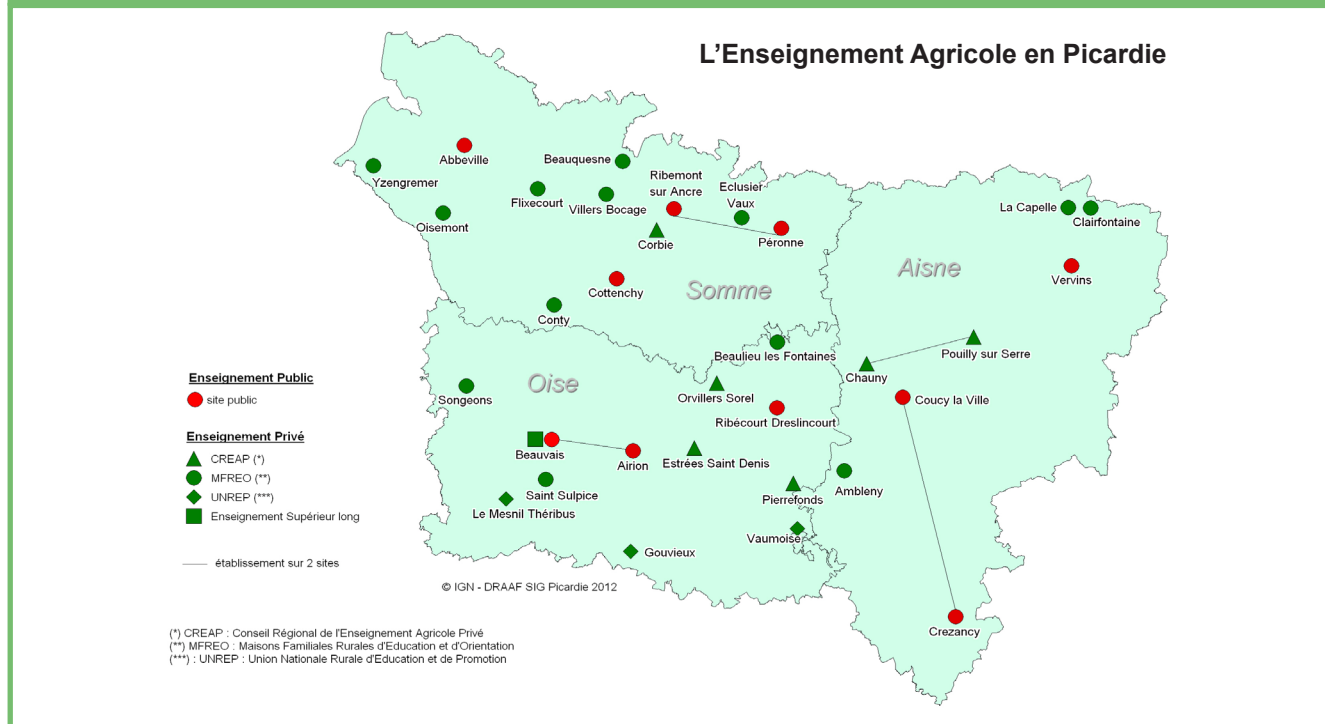


Source : RA 1988, 2000, 2010

B6/ Un potentiel humain de qualité

À la tête de grandes exploitations, les chefs d'exploitation picards ont un niveau de formation élevé. Cela représente un atout indéniable pour faire face aux évolutions qui marquent l'agriculture. Ainsi, 81% des chefs des exploitations ont au moins le niveau secondaire en formation initiale agricole, générale ou technique. Et même 26% atteignent le niveau supérieur, ce qui est largement supérieur à la moyenne nationale de 17%. Ceci est remarquable dans une région où le niveau de formation initiale est en général inférieur à la moyenne française. Il convient de souligner le bon maillage du territoire picard en termes de formation agricole et de diversité de l'offre de formation initiale scolaire, apprentissage et formation continue.

Les établissements d'enseignement agricole sont bien répartis sur tout le territoire



Source : Draaf - SRFD

26 % des exploitants picards possèdent un niveau de formation supérieure

Répartition des chefs et coexploitants selon leur niveau de formation initiale en 2010

	PICARDIE	FRANCE
Aucune formation	8,4%	10,1%
Niveau primaire	10,7%	13,2%
Niveau secondaire	54,8%	59,4%
Niveau supérieur	26,1%	17,3%
Ensemble	100%	100%

Source : RA 2010

B7/ La baisse de l'emploi agricole, préoccupation pour l'aménagement du territoire

L'agrandissement des exploitations agricoles accroît la productivité et réduit les besoins en main d'œuvre. Le nombre d'emplois occupés par les chefs d'exploitation et leur famille diminue. En même temps que la quantité de travail nécessaire pour une production donnée diminue, la nature de l'origine du travail change. Alors que dans les plus petites exploitations la famille constitue l'écrasante majorité de l'apport en main d'œuvre, celle-ci cède la place progressivement à la main-d'œuvre salariée non familiale lorsque la dimension des exploitations s'accroît. Saliariats permanent et occasionnel augmentent tous les deux, mais le salariat permanent un peu plus nettement. Les trois quarts du travail salarié sont réalisés par des permanents. Dans les plus grandes exploitations, c'est près de la moitié de la quantité de travail total qui est assuré par les salariés permanents non familiaux.

Le recours aux services d'entreprises externes aux exploitations continue de se développer,

mais ne représente qu'à peine 2%. Au total en 2010, la part du travail assurée par la famille demeure proche des deux tiers du total. La diminution des emplois agricoles constitue bien une préoccupation importante, principalement en milieu rural.

B8/ Une agriculture en capacité d'innover et de se diversifier

Dans tous les domaines, recherche et innovation sont cruciaux. En agriculture particulièrement, de nombreux sujets requièrent des investissements de recherche, pour continuer à nourrir la population avec des produits de qualité tout en préservant l'environnement et en maintenant la compétitivité. Le secteur agricole picard a investi depuis longtemps dans les techniques innovantes et cherche toujours à améliorer ses techniques de productions. En matière d'économie d'énergie, de préservation de la qualité de l'air et de l'eau, de la conservation des paysages, du maintien de la biodiversité... les axes de recherche sont multiples.

En matière de capacité à innover, la Picardie, en plus d'être la région où le niveau de formation des agriculteurs qui s'installent est le meilleur, bénéficie de la présence sur son territoire d'organismes de recherche de haut niveau, comme l'INRA avec ses implantations à Estrées-Mons et à Laon ou certains laboratoires de recherche de l'enseignement supérieur, tel l'Institut Polytechnique LaSalle à Beauvais, qui s'investissent sur des sujets en lien avec l'agriculture.

Le pôle Industrie et Agro-Ressources, pôle de compétitivité à vocation mondiale, soutenu par les régions Picardie et Champagne-Ardenne assure le lien entre l'agriculture et l'industrie. Il tente de répondre aux trois défis alimentaire, climatique et énergétique. L'objectif est de produire des biens de la vie courante à partir de la production agricole et de la biomasse végétale. Pour ce faire, il s'appuie sur le modèle de la bioraffinerie ou raffinerie du végétal.

Les projets PIVERT et IMPROVE ont été retenus parmi les projets investissements d'avenir. Le projet Pivert (Picardie Innovation en Végétal Enseignement Recherche et Technologies) va conduire à la mise en place d'une « bioraffinerie modèle », à la réalisation de programmes de recherche ainsi qu'à une offre de formation adaptée. Le projet Improve (Institut Mutualisé pour les PROtéines VEgétales) vise à la création en Picardie d'une plateforme d'innovation pour la valorisation des protéines végétales.

Les chambres d'agriculture de Picardie ont également investi de longue date le terrain de l'innovation et en font le principal levier de l'évolution des exploitations agricoles et de leur adaptation aux changements.

Cette volonté s'est traduite au fil des années par la mise en place de nombreux projets de recherche et développement multi-partenariaux tournés vers l'innovation au service des agriculteurs, aussi bien en région qu'au niveau national. Le fait marquant de cette stratégie est la création avec l'INRA et le Conseil Régional en 1992 d'Agro-Transfert, plateforme incontournable de conduite de projets d'innovation en région, devenue depuis Agro-Transfert ressources et territoires. Cette association agit comme une interface et un réseau de transfert de la recherche agronomique pour faire bénéficier le monde agricole des avancées de la recherche prenant en compte les nouveaux enjeux de l'agriculture, de l'agro-industrie et des territoires

Pour l'application et le développement, l'agriculture picarde peut aussi s'appuyer sur des réseaux techniques importants : ceux des chambres d'agriculture, des instituts techniques (ARVALIS, IDELE, ITB...), des organisations de producteurs ou des coopératives sont particulièrement développés et performants.

C - L'agro-industrie

Entre les activités de production et de transformation s'insèrent les activités de collecte, de stockage et de commercialisation.

Dans le domaine des céréales et des oléoprotéagineux par exemple, 13 coopératives et 18 négociants ont leur siège social en Picardie dont 6 ont un chiffre d'affaires supérieur à 100 millions d'euros en 2011 (Source FranceAgriMer). Le chiffre d'affaires total 2010-2011 est de 1,7 milliard d'euros.

400 silos sont répartis sur le territoire picard pour une capacité de stockage totale de 4,7 millions de tonnes.

Sur les 6 millions de tonnes de céréales et oléoprotéagineux collectées annuellement, 1 million est transformé en Picardie, 2 millions dans une autre région et 3 millions sont exportés.

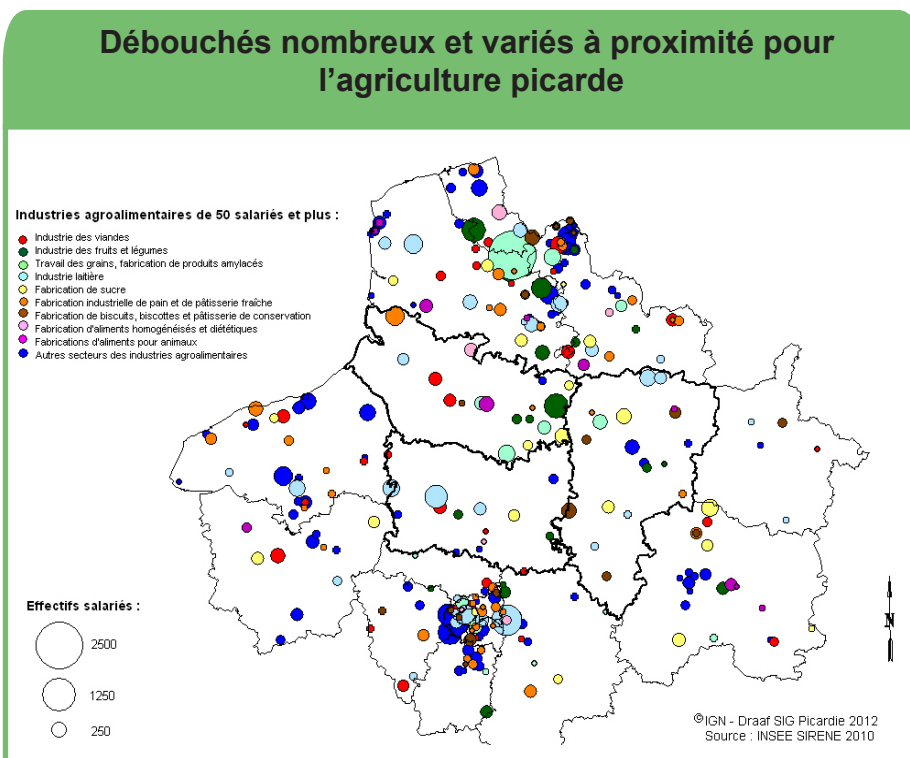
En 2010, les industries agroalimentaires sont représentées en Picardie par 196 établissements employeurs, hors activités artisanales de boulangerie, pâtisserie et charcuterie. Au total ce sont un peu plus de 12 000 salariés en équivalent temps plein qui sont employés dans ces établissements. Cela représente 3,5% de l'ensemble des salariés du secteur pour la France métropolitaine.

Ces établissements constituent des débouchés locaux pour la production agricole régionale. En 10 ans, du 31 décembre 2000 au 31 décembre 2010, les effectifs des industries agro-alimentaires ont diminué de 7,8 % en Picardie contre 4,8 % pour l'ensemble de la France Métropolitaine.

C1/ Une industrie agroalimentaire très diversifiée

Très diversifiée, l'industrie agricole picarde est présente dans de nombreux secteurs d'activité. L'industrie des fruits et légumes et l'industrie laitière sont les deux principaux secteurs employeurs des IAA picardes. A elles deux, elles rassemblent le tiers des emplois agroindustriels picards.

Le secteur de la fabrication de sucre est celui où la Picardie occupe la place la plus importante dans l'économie nationale en employant 24% des salariés français du secteur. Vient ensuite le travail des grains et fabrication de produits amylacés et l'industrie des fruits et légumes. Dans ces deux activités, la Picardie emploie un peu plus de 10% des salariés nationaux. La Picardie occupe aussi une place importante au niveau national dans la fabrication d'aliments homogénéisés et diététiques et dans la fabrication de biscuits, de



biscottes et pâtisseries de conservation. La structuration de la filière céréales est ancienne et explique le rôle important des coopératives et du négoce en Picardie.

L'industrie des fruits et légumes, principal employeur agroalimentaire
Etablissements et effectifs salariés dans l'industrie agroalimentaire en Picardie en 2010
(hors activités artisanales de charcuterie, boulangerie, pâtisserie et terminaux de cuisson de produits de boulangerie)

	Etablissements Nombre	Salariés en équivalent temps plein annuel		
		Nombre	%	Part dans la France
Industrie des fruits et légumes	18	2231	18,2%	10,1%
Industrie laitière	20	1841	15,0%	3,6%
Autres secteurs des industries agroalimentaires	45	1773	14,4%	1,7%
Travail des grains ; fabrication de produits amylacés	16	1392	11,3%	10,8%
Industrie des viandes	38	1346	11,0%	1,3%
Fabrication de sucre	12	1214	9,9%	23,9%
Fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation	10	834	6,8%	6,9%
Fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche	8	671	5,5%	2,6%
Fabrication d'aliments pour animaux	19	582	4,7%	3,6%
Fabrication d'aliments homogénéisés et diététiques	10	398	3,2%	8,1%
Total	196	12282	100,0%	3,5%

Source : insee - Clap 2010

C2/ Des établissements de grande taille

Relativement aux autres régions françaises, les établissements agroalimentaires picards sont plutôt de grande taille. La taille moyenne picarde est de 63 salariés équivalents temps plein contre 35 pour la moyenne française. Les établissements de plus de 250 salariés regroupent 46% des salariés agro-alimentaires en Picardie contre 36% en moyenne nationale.

La taille des établissements est particulièrement élevée en Picardie dans l'industrie des fruits et légumes et dans la fabrication de sucre. Elle est également nettement supérieure à la moyenne nationale dans l'industrie laitière, le travail des grains-fabrication de produits amylacés, la fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche et la fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation.

Les établissements de plus de 250 salariés regroupent 46 % des salariés agroalimentaires en Picardie contre 36 % en moyenne nationale

Etablissements et salariés des industries agroalimentaires selon la taille des établissements en 2010
(hors activités artisanales de charcuterie, boulangerie, pâtisserie et terminaux de cuisson de produits de boulangerie)

	Etablissements			Etablissements		
	Nombre	Salariés en équivalent temps plein annuel Nombre	%	Nombre	Salariés en équivalent temps plein annuel Nombre	%
Inférieur à 10 salariés	71	259	2,1%	5290	17192	4,8%
De 10 à moins de 250 salariés	109	6433	52,4%	4625	218443	61,5%
250 salariés et plus	16	5590	45,5%	296	119618	33,7%
Total	196	12282	100,0%	10211	355253	100,0%

Source : insee - Clap 2010

C3/ Des centres décisionnaires hors Picardie

Les établissements agroalimentaires situés en Picardie sont très souvent dépendants d'entreprises dont les sièges sociaux sont situés en dehors de la région. Dans ce secteur, en proportion des effectifs employés, la Picardie est même la région de France la plus dépendante de l'extérieur. La part des effectifs des établissements appartenant à des entreprises ayant leur siège en Picardie est de 44%, alors que la moyenne pour l'ensemble des régions métropolitaines est de 78%.

L'industrie des fruits et légumes est le principal employeur du secteur des IAA en Picardie. C'est aussi le plus dépendant de l'extérieur puisque seulement 10% des effectifs salariés situés dans la région sont employés par une entreprise dont le siège est dans la Picardie. La fabrication d'aliments pour animaux, le travail des grains-fabrication de produits amylacés et l'industrie laitière sont également très dépendants avec moins de la moitié des effectifs dépendants d'entreprises picardes. A l'opposé, 90% des effectifs de la fabrication industrielle de pain et pâtisserie fraîche dépendent d'entreprises picardes et même 100% pour la fabrication d'aliments homogénéisés et diététiques.

56 % des salariés agroalimentaires picards dépendent d'entreprises dont le siège social est dans une autre région

Etablissements et salariés des industries agroalimentaires de Picardie selon la région du siège social de l'établissement en 2010

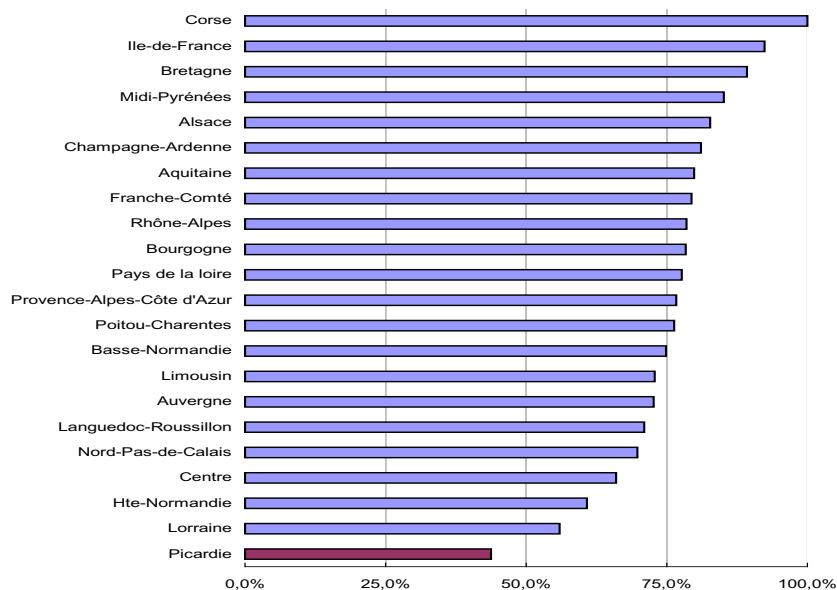
(hors activités artisanales de charcuterie, boulangerie, pâtisserie et terminaux de cuisson de produits de boulangerie)

ACTIVITES	SIEGE SOCIAL DANS UNE AUTRE REGION			SIEGE SOCIAL DANS LA REGION			ENSEMBLE		
	Etablis.	Salariés en équivalent temps plein annuel		Etablis.	Salariés en équivalent temps plein annuel		Etablis.	Salariés en équivalent temps plein annuel	
	Nombre	Nombre	%	Nombre	Nombre	%	Nombre	Nombre	%
Industrie des viandes	6	605	44,9%	32	741	55,1%	38	1346	100%
Industrie des fruits et légumes	8	2006	89,9%	10	225	10,1%	18	2231	100%
Industrie laitière	5	1031	56,0%	15	810	44,0%	20	1841	100%
Travail des grains ; fabrication de produits amylacés	6	892	64,1%	10	500	35,9%	16	1392	100%
Fabrication d'aliments pour animaux	8	397	68,2%	11	185	31,8%	19	582	100%
Fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche	2	65	9,7%	6	606	90,3%	8	671	100%
Fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation	3	393	47,1%	7	441	52,9%	10	834	100%
Fabrication de sucre	6	469	38,6%	6	745	61,4%	12	1214	100%
Fabrication d'aliments homogénéisés et diététiques	0	.	0,0%	10	398	100,0%	10	398	100%
Autres secteurs des industries agroalimentaires	11	1052	59,3%	34	721	40,7%	45	1773	100%
Total Picardie	55	6910	56,3%	141	5372	43,7%	196	12282	100%
Total France métropolitaine	1011	79974	22,5%	9200	275279	77,5%	10211	355253	100%

Source : insee - Clap 2010

La Picardie est la région la plus dépendante de sièges sociaux extérieurs

Proportion des effectifs agroalimentaires qui dépendent d'entreprises dont le siège est dans la région en 2010 (hors activités artisanales de charcuterie, boulangerie, pâtisserie et terminaux de cuisson de produits de boulangerie)



Source : insee - Clap 2010

Agriculture, alimentation, environnement : les attentes de la société

En Picardie, l'agriculture tire profit des conditions pédo-climatiques favorables. Comme toute activité humaine, l'activité agricole a un impact sur l'environnement.

A- Sols

Les matières organiques constituent une petite fraction du sol mais elles ont des rôles essentiels pour assurer la croissance des végétaux dans de bonnes conditions et donc une production agricole satisfaisante à long terme, en quantité et en qualité.

Elles conditionnent en effet la qualité des sols agricoles, intervenant sur leur caractéristiques physiques (structure, résistance à la battance et à l'érosion, rétention d'eau), chimique (fourniture d'éléments minéraux aux cultures, rôle vis-à-vis de la qualité de l'eau) et biologique (substrat essentiel pour organismes vivants du sol).

Elles interviennent également dans les bilans de gaz à effet de serre (émission de dioxyde de carbone (CO₂) ou au contraire stockage de carbone dans les sols). De ce fait, l'évaluation de la teneur en matière organique des sols et de son évolution est primordiale, en tenant compte des différents types de sols.

Plusieurs études menées en Picardie, par l'INRA et Agro-transfert, Ressources et Territoires (pour en savoir plus : www.agro-transfert-rt.org) ont plutôt rassuré sur l'évolution des stocks de matières organiques dans les sols, sur lesquels des appréciations alarmistes avaient été formulées. Elles confirment néanmoins les mesures de vigilance préconisées depuis de nombreuses années par les conseillers agricoles :

- maintien d'un minimum de céréales dans la rotation
- restitution maximale des résidus de récolte
- pratique de cultures intermédiaires
- surveillance de la profondeur de labour
- apport de produits organiques exogènes.

Traditionnellement visant et obtenant des rendements élevés en grande culture, les agriculteurs picards ont, comme dans les autres régions ayant des rendements élevés, développé une utilisation intensive des engrais et produits phytosanitaires dont les effets s'observent actuellement dans la qualité des masses d'eau. Pour évaluer les besoins en fertilisants, de nombreuses analyses de sol sont réalisées, notamment pour mesurer les reliquats en azote (N). Au moins pour le blé et la betterave, les agriculteurs picards font preuve d'une technicité particulière pour ajuster la dose d'azote épandue sur les cultures. Pour ce faire, ils utilisent plus fréquemment que dans les autres régions un logiciel de calcul de bilan d'azote. Plus qu'ailleurs également, ils tiennent compte des reliquats d'azote mesurés.

En résumé, les sols de Picardie sont plutôt en bon état, mais cette situation favorable doit être entretenue.

La prise en compte des reliquats est la méthode la plus utilisée en Picardie
 Part des surfaces de blé concernées pour chaque méthode de détermination de la dose d'azote

	Aisne	Oise	Somme	Picardie	France
En tenant compte des reliquats (mesurés ou estimés)	84	88	74	82	72
En tenant compte des reliquats mesurés	56	59	55	57	35
En tenant compte des reliquats estimés	61	51	26	46	54
Par un calcul avec rendement espéré en tenant compte des reliquats	98	73	65	79	77
et par un calcul avec rendement espéré	84	65	54	68	61
En tenant compte des précédents	67	47	43	52	63
Aucune des méthodes précédentes	0	4	11	5	8

Unité : %

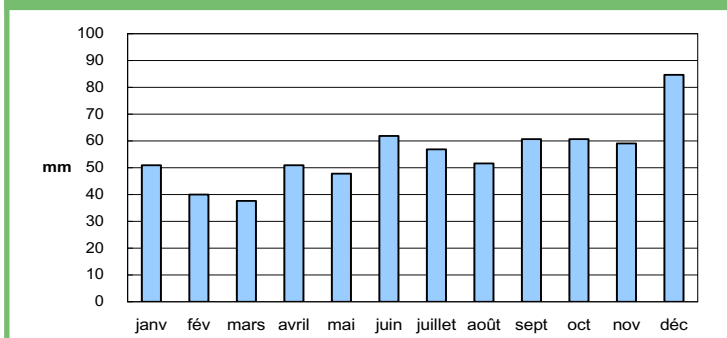
Source : Agreste - Enquête pratique culturale 2006

B- Eau

Sur le plan quantitatif, la ressource en eau est satisfaisante pour les besoins de l'agriculture. La pluviométrie est régulière en année normale. Le territoire est irrigué par un réseau dense de cours d'eau. Les nappes sont relativement accessibles, en période normale elles sont plutôt bien pourvues.

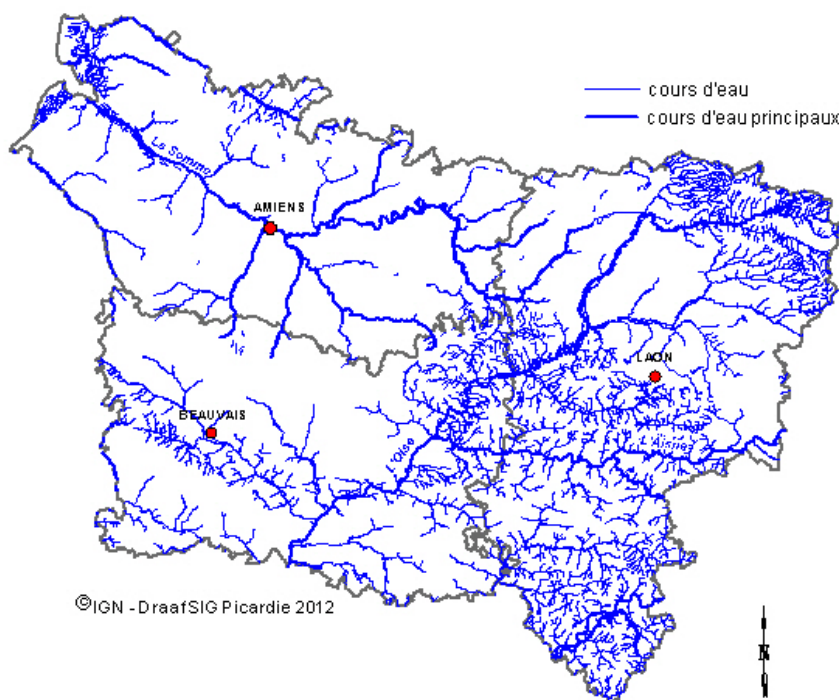
La Picardie jouit d'une pluviométrie régulière

Normale précipitations - Station de Glisy (80)
 (normale calculée sur la période 1991-2000)



Source : Météo France

La Picardie bénéficie de très nombreux cours d'eau



B1/ Une gestion quantitative localement sous tension

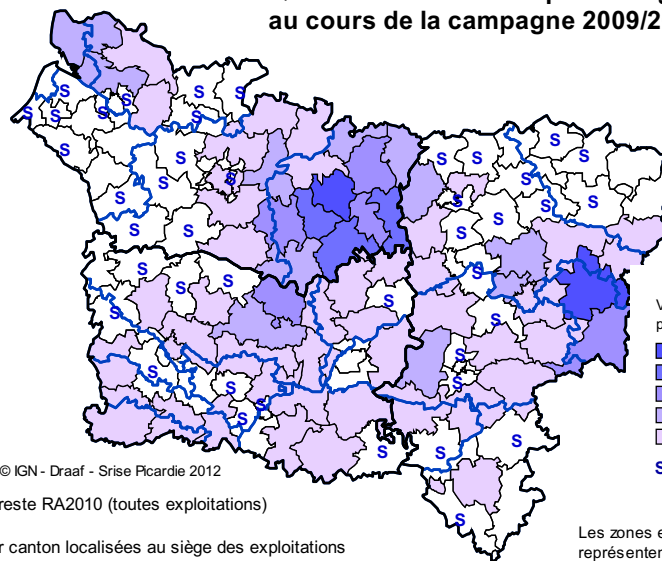
La ressource en eau est abondante en Picardie du fait d'une pluviométrie régulière et soutenue et d'un sous sol principalement calcaire. Cette eau est stockée sous terre dans des nappes relativement accessibles. L'activité agricole utilise de l'eau pour irriguer les cultures, en puisant dans les eaux souterraines. Cette irrigation est pratiquée principalement sur les cultures de légumes et de pommes de terre où elle se révèle indispensable pour obtenir des qualités et des rendements satisfaisants et répondre notamment aux prescriptions des cahiers des charges des industries de conservation ou de transformation. Du fait de la relative concentration de ces productions en Picardie, les surfaces irriguées et les volumes prélevés se concentrent sur certains territoires (voir carte ci dessous).

Les chambres d'agriculture évaluent le prélèvement d'eau dans la nappe de la craie, principale nappe dans la région, pour l'irrigation à un peu moins de 5% de l'alimentation annuelle de la nappe. Ce prélèvement s'ajoute aux autres consommations pour l'alimentation en eau potable, pour les usages industriels... L'irrigation ayant lieu principalement en période d'étiage des rivières, cette consommation d'eau peut être préjudiciables aux milieux aquatiques et à la qualité des eaux à certaines périodes et dans certains bassins. Son usage fait l'objet d'un encadrement réglementaire.

Les terres irriguées sont celles où se cultivent les pommes de terre et les légumes

recensement
agricole
2010

Quantité d'eau utilisée pour l'irrigation au cours de la campagne 2009/2010 en Picardie



Source : Agreste RA2010 (toutes exploitations)

Données par canton localisées au siège des exploitations

— Petites régions agricoles

Volume d'eau utilisée en m³
pendant la campagne 2009/2010

■	2 596 000 à 3 245 000
■	1 947 000 à 2 596 000
■	1 298 000 à 1 947 000
■	649 000 à 1 298 000
■	1 à 649 000

S secret statistique

Les zones en secret statistique
représentent 3 % du volume d'eau
utilisée en m³ pendant la campagne
2009/2010

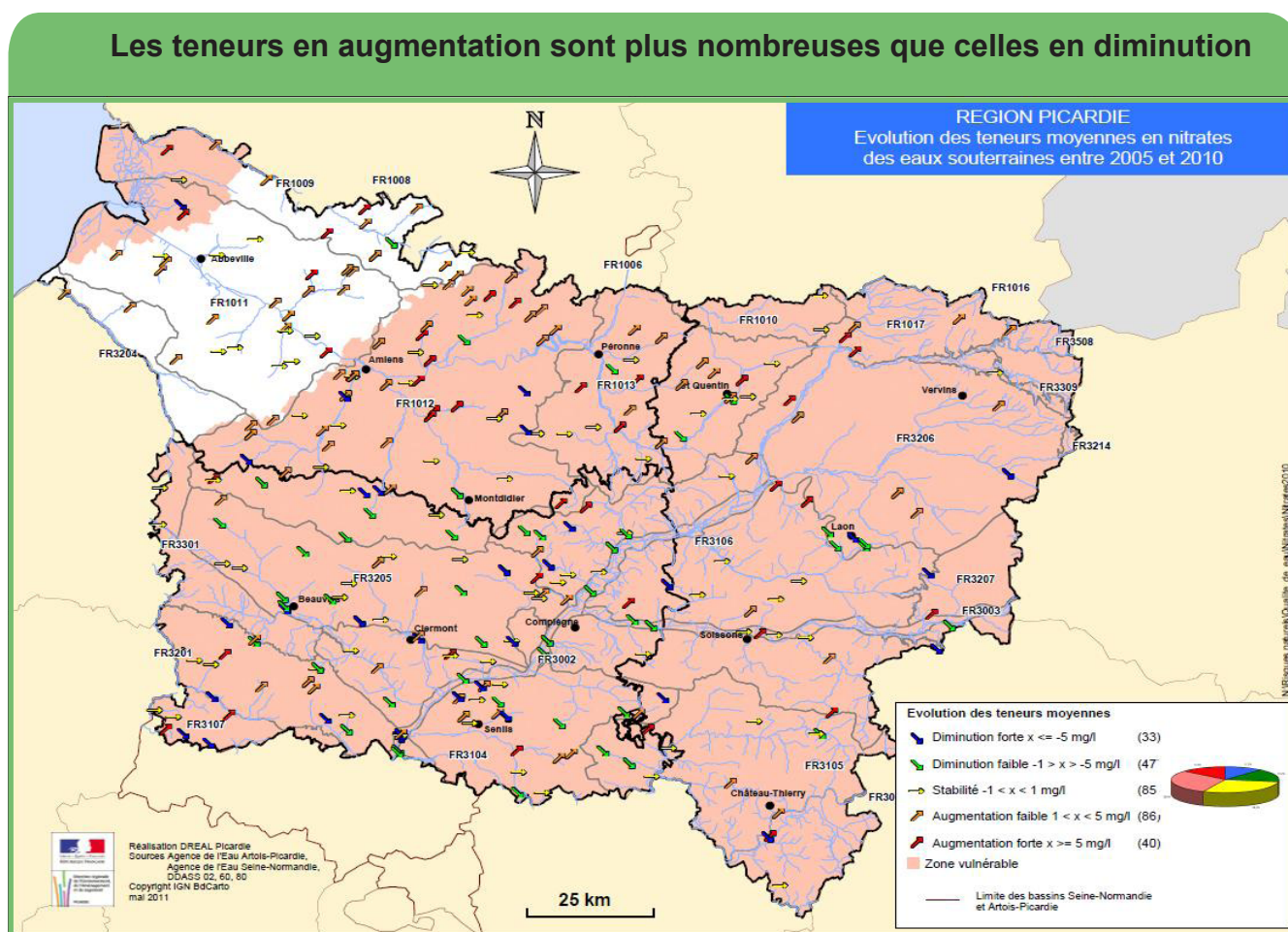
B2/ Une vigilance et une approche qualitative nécessaires

L'agriculture utilise différents produits pour stimuler la croissance des plantes, les protéger des parasites ou maladies ou lutter contre les adventices. L'élevage génère des effluents qui sont épandus dans les champs afin de contribuer à leur amendement, mais posent également des problèmes pour l'environnement. C'est pourquoi des plans d'investissement se sont succédés (PMPOA, Plan bâtiment, PMBE) et ont permis d'améliorer fortement la gestion des effluents. Une autre partie de tous ces produits provient de l'industrie chimique et subsiste dans les sols, l'eau ou l'air une fois les récoltes effectuées. En fonction de la toxicité des molécules

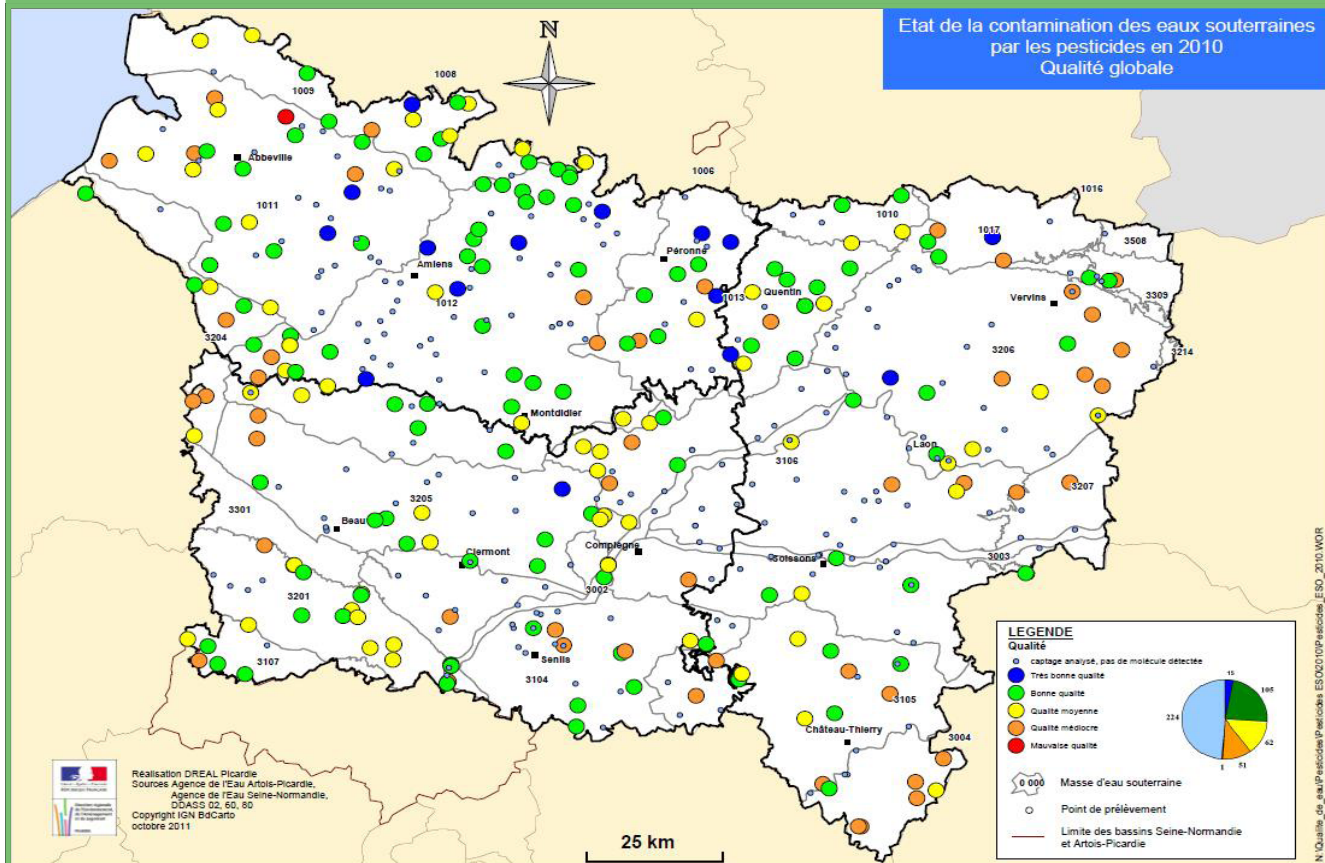
et de leur concentration, y compris quand les produits sont naturels, ces résidus peuvent provoquer diverses modifications des milieux naturels ou aquatiques. Ils peuvent également être présents dans les captages d'eau potable, ou dans l'air, intéressant de ce fait la santé publique. Des mesures régulières dans les eaux superficielles ou souterraines permettent d'évaluer les quantités présentes et de mesurer les évolutions, qu'elles émanent ou non de l'agriculture. Une grande partie du territoire picard est classée en zone vulnérable aux nitrates d'origine agricole (directive nitrates) ce qui donne lieu à la mise en place de programmes d'action.

Du point de vue des pesticides, la qualité des eaux souterraines qui constituent l'essentiel des ressources en eau potable de la région, est globalement stable mais préoccupante : un peu plus de la moitié des points de prélèvements sont contaminés par des résidus de pesticides ; sur la période 2001-2005, 20 % étaient en dépassement des normes réglementaires pour l'eau potable. Une synthèse est actuellement en cours sur la période plus récente 2006-2010. Pour ce qui est des cours d'eau, la totalité des points de prélèvements présentent des résidus de pesticides, la concentration mesurée étant très variable selon les périodes et les conditions climatiques de l'année.

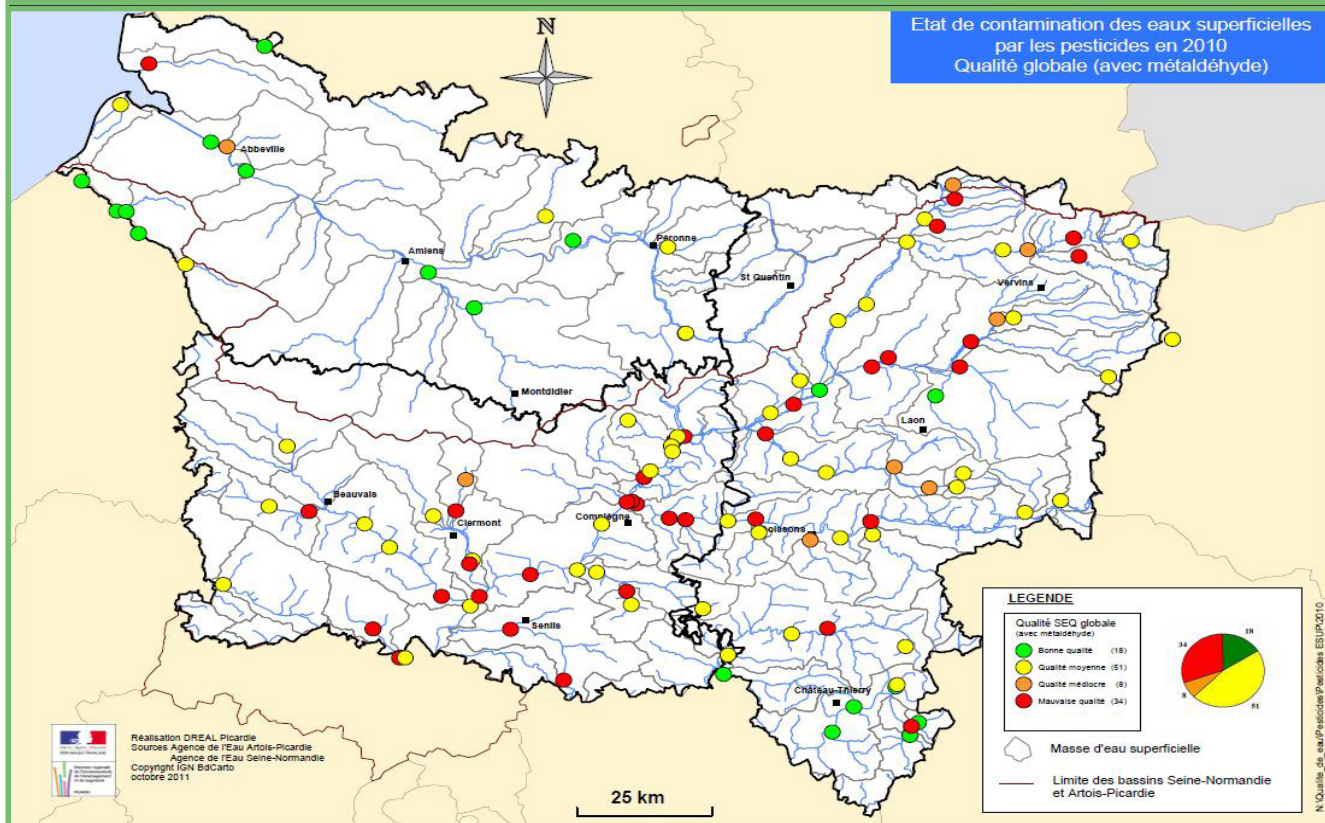
De façon plus générale, la situation des masses d'eau au regard de la Directive Cadre sur l'Eau est la suivante : la moitié des masses d'eau superficielles sont en report de délai par rapport à l'objectif de bon état en 2015 ; 85 % des masses d'eau souterraines n'atteindront pas le bon état en 2015 et sont donc en report de délai pour la moitié d'entre elles en 2021 et pour l'autre moitié en 2027 ; les principaux paramètres déclassants étant les nitrates et les pesticides.



La qualité des eaux souterraines est stable mais préoccupante



La totalité des points de prélèvement présentent des résidus de pesticides avec des concentrations très variables



La déclinaison régionale du Plan national Ecophyto de réduction de l'usage des pesticides revêt donc un enjeu important pour atteindre les objectifs fixés en terme de protection de l'environnement, notamment en terme de préservation de la qualité des eaux superficielles et souterraines dans la région. Dans ce cadre, les principales actions menées jusqu'à présent en Picardie concernent :

- la mise en place d'un réseau de surveillance de biologique du territoire rassemblant environ 70 organismes professionnels et permettant l'édition de 6 bulletins de santé du végétal (grandes cultures, pomme de terre, cultures légumières, arboriculture fruitière, petits fruits et zones non agricoles) ;
- l'animation de 5 réseaux de fermes de démonstration Dephy regroupant une soixantaine d'exploitations de la région : 3 réseaux à orientation « grandes cultures » (céréales, plantes sarclées), un polyculture-élevage (ouest de la Somme), et enfin le dernier portant sur les légumes industriels de plein champ.
- la mise en place du dispositif Dephy EXPE affichant des objectifs ambitieux de réduction d'herbicides sur l'unité expérimentale de l'INRA d'Estrées-Mons ; en 2012, un autre dispositif EXPE ayant pour objectif d'étudier la faisabilité agrotechnique à la parcelle d'un système de culture agroforestier « 0 pesticide », conduit par l'institut Lasalle Beauvais, a également été retenu au niveau national.
- la formation de toutes les personnes en contact professionnel avec les produits phytosanitaires : à ce jour, environ 4800 certiphytos (concernant principalement des agriculteurs) ont été délivrés en Picardie.
- la promotion d'une charte régionale d'entretien des espaces publics des collectivités portée conjointement par le Conseil Régional et les agences de l'eau ;
- le développement d'actions de communication destinées pour l'instant à mobiliser les partenaires du Plan Ecophyto en Picardie : publication d'un flash'info mensuel, d'une newsletter trimestrielle et mise en place depuis 2012 de rencontres thématiques trimestrielles d'une demi-journée (les « jeudis picards d'Ecophyto »).

Depuis plus de 20 ans, des démarches volontaires (CTE, CAD, MAE...) ont permis à de nombreux agriculteurs de s'engager dans des changements de pratiques.

Actuellement, le principal outil de contractualisation volontaire avec les agriculteurs est constitué par les Mesures Agro-Environnementales (MAE), inscrites dans le PDRH. Les agriculteurs s'engagent pour une période de 5 ans sur un cahier des charges et perçoivent en retour une aide permettant de compenser les pertes de production et les surcoûts.

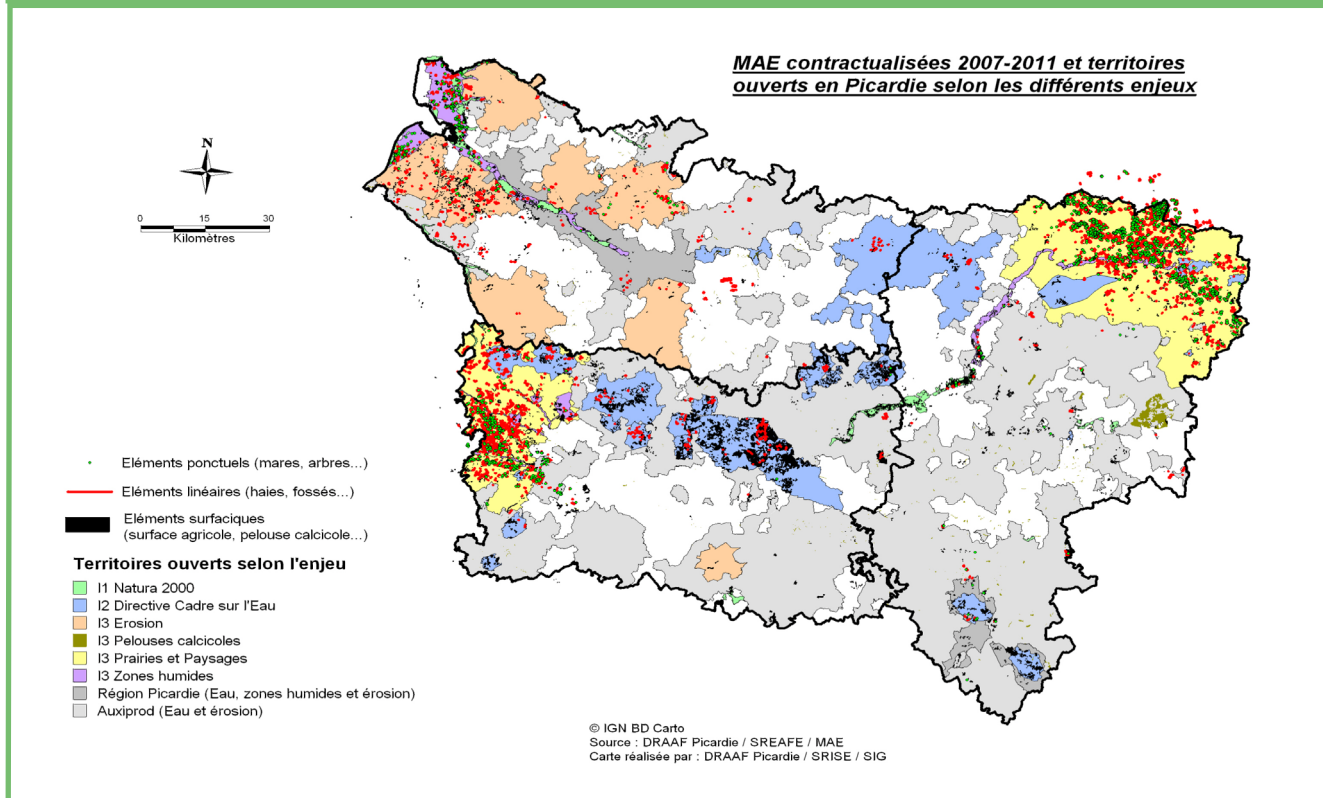
Concrètement, les MAE permettent de financer une grande diversité d'actions : des réductions d'utilisation de produits phytosanitaires et d'engrais azotés, la création de prairies, l'entretien de haies, la restauration de mares....

En Picardie, les MAE sont financées par l'Etat et l'Union Européenne au travers du FEADER, en partenariat avec les Agences de l'Eau et la Région Picardie. La mise en œuvre des MAE est accompagnée par une animation territoriale spécifique, condition nécessaire au succès du dispositif.

A titre d'exemple, pour l'ensemble de la Picardie, sur la période de 2007 à 2012, environ 1150 exploitations différentes ont contractualisé des MAE pour une surface totale d'environ 48 000 Ha, 2000 Km de haies et 1800 mares. L'enjeu prioritaire est celui de la qualité de l'eau qui représente 54% des surfaces engagées, Natura 2000 7%, les autres enjeux 39%. Ces contrats représentent une aide publique de près de 44 Millions d'euros. Si le démarrage a été difficile, le

rythme des engagements s'est ensuite accéléré pour atteindre un maximum en 2011. A ces contrats MAE, il faut ajouter pour la même période 360 dossiers pour un montant de 11,5 Millions d'euros de MAE spécifiques à l'agence de l'eau Artois Picardie.

De 2007 à 2011, 44 millions d'euros d'aides publiques dans les territoires via les mesures agro-environnementales (MAE)



C- Air, énergie et gaz à effet de serre (GES)

Selon les évaluations réalisées dans le cadre du schéma régional climat air énergie (SRCAE) Picard, l'agriculture est le quatrième secteur émetteur de gaz à effet de serre (GES) en Picardie derrière l'industrie, les transports et l'habitat et les services. Cultures et élevages se partagent à peu près moitié-moitié, les 21% du total des émissions de GES. Dans les cultures, les GES proviennent d'abord de la fertilisation azotée (59%) puis de la consommation d'énergie des engins agricoles (25%) et enfin des résidus de culture (16%). En élevage, les émissions non-énergétiques sont aussi les plus importantes (97% du total). La fermentation entérique représente 58% et les effluents 39%, avec des différences prononcées selon les cheptels. Les bovins sont à l'origine de 84% des émissions de l'élevage dont les deux-tiers en raison de la fermentation entérique.

En raison notamment de l'amélioration de l'usage des engrais azotés et de la baisse du nombre de bovins, on constate une diminution tendancielle des émissions depuis une vingtaine d'années.

En matière de consommation d'énergie, toujours selon les évaluations du SRCAE, l'agriculture ne réalise que 3% de la consommation finale d'énergie régionale. Les engins agricoles consomment 50% des énergies fossiles utilisées en agriculture. Indirectement, l'agriculture est également responsable des consommations énergétiques liées à la production et l'acheminement des biens intermédiaires qu'elle consomme (intrants, machines, bâtiments).

Le secteur agricole participe à la réduction de la consommation au travers des rénovations des

bâtiments et des aménagements pour économiser l'énergie. Les installations de production d'énergies renouvelables se développent lentement, que ce soit dans le domaine de l'utilisation de la biomasse, du biogaz, de l'éolien du solaire ou de l'hydraulique.

Les préoccupations sur la pollution de l'air sont récentes. Un certain nombre de problématiques commencent à être appréhendées au niveau national et local: la présence de pesticides dans l'air, l'implication des activités d'épandage d'engrais azotés dans les phénomènes de pollution aux particules fines, les émissions d'ammoniac ou d'oxyde d'azote...

Le SRCAE Picard adopté le 6 juillet 2012 propose trois orientations dans son volet agricole et forestier :

- inciter à la diversification de l'agriculture (enjeu de l'élevage et des surfaces en herbe) ;
- faire évoluer les pratiques agricoles afin d'en réduire l'impact carbone et la pollution par les produits phytosanitaires (ce qui rejoint les objectifs du plan Ecophyto) ;
- préparer l'agriculture et la sylviculture aux évolutions de son contexte naturel (changement climatique).

D- Paysages et biodiversité

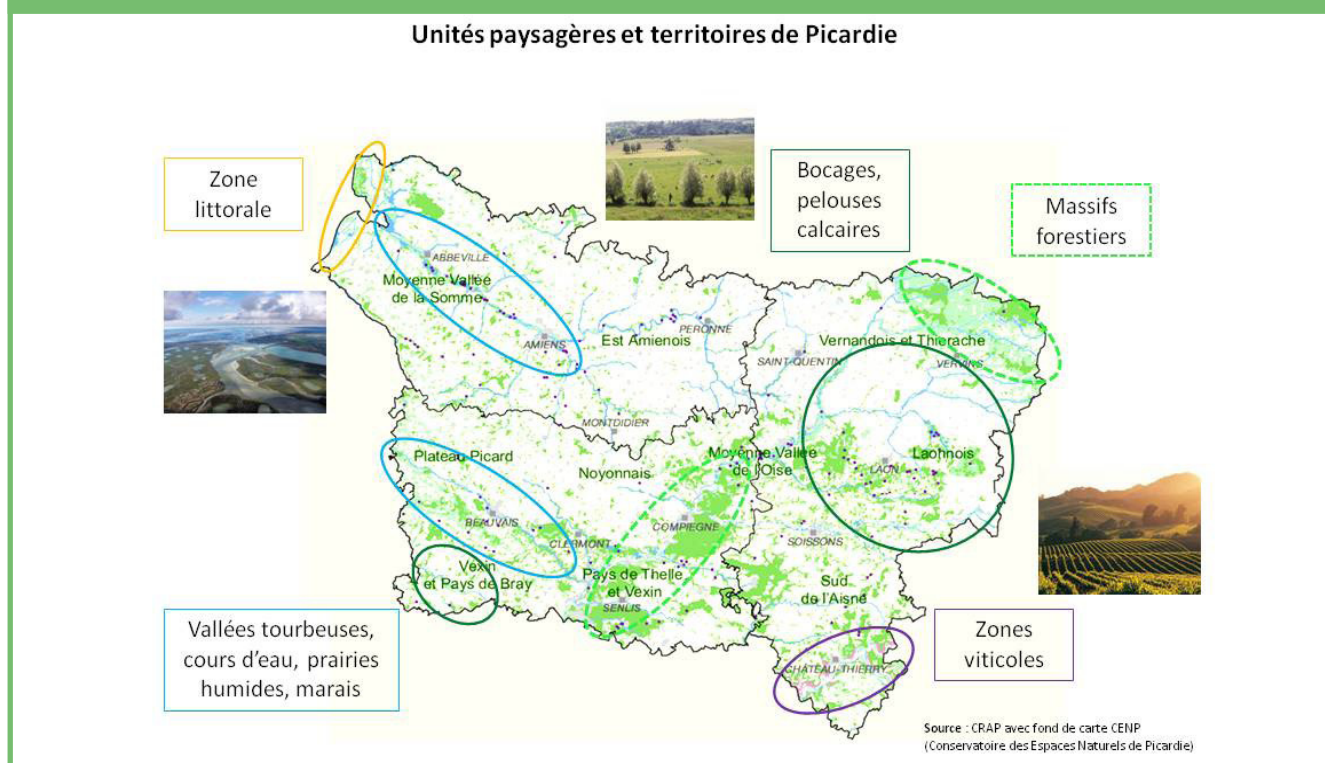
La Picardie est une région de faible densité de population, mis à part le sud de la région aux confins de la région parisienne. L'habitat est réparti dans de très nombreuses communes très dispersées, avec un réseau dense de villes moyennes et Amiens comme seule ville de plus de 100 000 habitants. Peu boisée relativement aux autres régions, la Picardie jouit néanmoins, principalement dans l'Aisne et l'Oise, de massifs forestiers prestigieux, anciennes propriétés royales ou princières. Ces forêts exploitées de longue date pour la construction de la flotte française et largement utilisées pour la chasse ont conservé leurs réseaux rectilignes de laies forestières et allées cavalières. La Somme bénéficie d'une façade maritime où se succèdent falaises, cordons de galets et vastes plages de sable fin bordées de massifs dunaires servant d'écrin à la magnifique baie de Somme récemment inscrite aux grands sites de France. Au cœur de la région, de vastes plateaux sont entrecoupés de nombreuses vallées abritant souvent des zones humides, marais naturels, anciennes tourbières ou anciens sites d'extraction de granulats.

L'agriculture a largement contribué à façonner le paysage. En Thiérache, dans le Vimeu ou le Pays de Bray, perdurent des paysages bocagers. Bien qu'en régression tendancielle, ces superficies toujours en herbe continuent d'abriter les élevages de bovins ou d'ovins. Beaucoup de haies ont été progressivement arrachées.

Les paysages d'open-field caractérisent la partie centrale de la Picardie. Ici, l'augmentation continue de la taille des exploitations et des parcelles a simplifié le paysage et ses composantes favorables à la biodiversité (chemins, talus, haies, rideaux d'arbres...). Contrastant avec le plateau, les vallées de l'Oise et de la Somme livrent un paysages de vallées humides et inondables caractéristiques et forment des ensembles d'une taille et d'une richesse unique en France et en Europe. La biodiversité de ces milieux humides fortement liée à la qualité de l'eau est dépendante de l'activité agricole.

La biodiversité des zones de culture, dite biodiversité ordinaire est moins étudiée. Elle apparaît néanmoins en érosion notamment du fait de l'utilisation de pesticides.

Des paysages variés, encore naturels ou façonnés de longue date par l'agriculture



En Picardie, de nombreuses actions en faveur de la biodiversité en milieu agricole sont déjà mises en place. Elles ont pour objectif d'aider les agriculteurs à concilier la production de denrées agricoles de qualité en quantité suffisante pour satisfaire la demande, la protection de la faune sauvage et la préservation de l'environnement ainsi que des paysages picards à l'échelle de l'exploitation agricole.

La Chambre Régionale d'Agriculture de Picardie, avec ses partenaires, s'implique et poursuit ses engagements dans plusieurs projets régionaux et nationaux afin de mieux conseiller et accompagner la profession sur des pratiques agricoles et des aménagements paysagers favorables à la biodiversité.

En effet, la profession agricole se mobilise, depuis de nombreuses années, à la fois, pour garantir une véritable concertation entre les acteurs du territoire impliqués sur les enjeux environnementaux et pour contribuer à une réflexion commune sur les continuités écologiques en prenant en compte les implications socio-économiques. Ainsi, le monde agricole se présente comme un acteur incontournable de la préservation des espaces naturels et de leur gestion.

En 2008, le Conseil Régional de Picardie a élaboré la Stratégie Régionale pour le Patrimoine Naturel de Picardie. Celle-ci montre une réelle volonté de la région de financer des projets relatifs à la biodiversité dans le domaine agricole, en s'appuyant notamment sur le dispositif « Gestions de Territoire® ».

Depuis près de 15 ans, la démarche « Gestions de Territoire® », élaborée par la Chambre Régionale d'Agriculture de Picardie, permet à près de 1500 agriculteurs picards d'aménager le territoire de leur exploitation en vue d'améliorer le paysage et l'environnement (ressource en eau, biodiversité et prévention de l'érosion).

Bilan de « Gestion de Territoire® » (fin 2011) :

- 1000 km de haies entretenues
- 6000 ha de prairies extensives
- Plus de 500 km de bandes enherbées et de recouplement

- Plus de 200 km de haies plantées
- Plus de 750 mares gérées
- Réduction de la taille du parcellaire
- Réflexion sur la taille des cultures

E/ Une alimentation durable

L'alimentation durable souhaitée pour la Picardie est une « alimentation tenant compte des spécificités du territoire et respectant des enjeux économiques, sociaux et environnementaux prédéfinis ».

C'est-à-dire, mettant à disposition des consommateurs picards, des aliments :

- de qualité : sûrs, sains, gustatifs, assurant une bonne santé, respectant la saisonnalité, nutritionnellement intéressants et le cas échéant, reposant sur des Signes d'identification de la qualité et de l'origine ;
- transparents : reconnaissables, traçables, accompagnés d'une information pertinente, faisant l'objet d'une promotion, d'une communication et d'une éducation du consommateur ;
- diversifiés et complémentaires alliant produits conventionnels, produits locaux, produits Bio, s'appuyant sur un savoir-faire, de l'innovation et, le cas échéant, mettant en avant le patrimoine culinaire local ;
- issus de filières : organisées, privilégiant circuits courts et circuits de proximité, le cas échéant, éthiques, accessibles économiquement parlant, disponibles en terme d'approvisionnement, assurant une valeur ajoutée, intégrant tous les maillons : producteurs agricoles, transformateurs, industriels, transporteurs, conditionneurs, distributeurs, restaurateurs ainsi que, pour ce qui les concerne, les acteurs de l'aide alimentaire et de l'économie sociale et solidaire.

De ce point de vue, la Picardie dispose d'atouts importants. De nombreuses matières premières de qualité sont disponibles en quantité grâce à des potentiels de production et de transformation performants. L'encadrement technique assuré par les chambres d'agriculture et les instituts techniques est de haut niveau. Les établissements d'enseignement agricole dispensent des formations de qualité dans toute la région. Les services de l'Etat compétents assurent un contrôle sanitaire rigoureux. Il existe une marque, « Terroirs de Picardie », connue et reconnue qui monte en puissance. La promotion des produits issus de l'agriculture biologique sont soutenus par l'Europe, l'Etat et le Conseil régional de Picardie. Des actions volontaristes sont montées par des acteurs motivés. Les instances de l'Etat -Rectorat et Agence régionale de santé (ARS) – et les collectivités territoriales œuvrent à une éducation nutritionnelle de la population. La Direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt (Draaf) pilote un ambitieux Plan régional de l'alimentation (Pralim), déclinaison du Plan national de l'alimentation (PNA).

En contrepartie, le développement de l'agriculture biologique apparaît insuffisant et les produits sous signes d'identification de la qualité et de l'origine trop peu nombreux. Les différents cahiers des charges sont jugés parfois redondants ou antagonistes. De manière générale, l'adéquation entre offre, demande, transformation et valorisation est jugée insuffisante au sein de la région. La population picarde est mal positionnée sur le plan de l'obésité, notamment infantile. Aussi, les services de l'Etat en charge des contrôles sanitaires sont confrontés à des missions porteuses d'enjeux croissants qui exigent une coordination efficiente entre eux.

F- Mettre en dialogue agriculteurs et société dans les territoires picards

Depuis qu'existe l'agriculture, son rôle noble, nourrir la population, est reconnu. Jusqu'aux années 80, il y avait convergence de vue avec la société. Depuis, le modèle est en crise et le projet ne fait plus sens pour la société ni pour les agriculteurs. Des peurs sont apparues et la profession agricole est interpellée sur de nombreux sujets : l'environnement, la santé, l'occupation de l'espace, la bioéthique... Or la profession agricole n'est pas uniforme mais plurielle et ne peut donc répondre d'une unique manière. Cette pluralité rend le dialogue plus complexe avec la société.

En effet, il ne s'agit pas de communiquer sur l'agriculture mais sur des agricultures. La société paraît parfois restée quant à elle dans une vision nostalgique voire romantique de l'agriculture, pour autant la population reste attachée aux agriculteurs et à l'identité rurale. Les agriculteurs s'impliquent dans des stratégies territoriales mais éprouvent des difficultés pour se faire entendre. L'image véhiculée par les médias n'est pas toujours positive. La cohabitation agriculteurs/rurbains dans certaines zones (sud de l'Oise, région viticole) est parfois problématique, le métier d'agriculteur et ses contraintes étant méconnus des non-agriculteurs.

Les agriculteurs sont de moins en moins nombreux et donc il leur est moins facile d'être présent et de se faire connaître des autres composantes de la société. Au recensement agricole de 2010, 83 communes de Picardie ne sont plus siège d'aucune exploitation agricole, 185 n'en comptent plus qu'une seule. Cela représente plus de 10% des communes picardes. Avec la baisse du nombre d'agriculteurs et parallèlement la péri-urbanisation qui n'a pas cessé en Picardie, les communes rurales en Picardie sont de moins en moins des communes agricoles. Ainsi, la communication est insuffisante sur les progrès et les avancées de l'agriculture picarde, sur les bonnes pratiques déjà mises en œuvre. Les agriculteurs ont cependant une vision « positive » de l'environnement. Ils ont l'esprit le plus souvent ouvert aux adaptations. Le niveau élevé de qualification des exploitants picards, la structuration des organisations agricoles, le travail en réseau avec des partenaires techniques de haut niveau est favorable aux évolutions.

Synthèse

Forces - Faiblesses - Opportunités - Menaces de l'agriculture en Picardie

FORCES	FAIBLESSES
<p>Des conditions agro-pédo-climatiques favorables : terres fertiles, climat tempéré...</p> <p>Un potentiel humain élevé : technicité, niveau de qualification important des agriculteurs</p> <p>Un réseau d'accompagnement technique important (recherche, transfert, conseil...)</p> <p>Une bonne organisation et un bon partenariat des organisations agricoles</p> <p>Des systèmes de production performants</p> <p>Une diversité de la production agricole</p> <p>Une biodiversité (animale et végétale) importante et travaillée</p> <p>Des paysages variés façonnés par l'agriculture</p> <p>Proximité de 2 grands bassins de consommation : Ile de France et Nord-Pas-de-Calais Benelux</p> <p>Une industrie Agro alimentaire forte : bien implantée, bien organisée, lien historique fort entre producteurs et IAA</p> <p>Une main d'œuvre abondante (susceptible de travailler dans les IAA)</p> <p>Un attachement du citoyen à l'identité rurale</p> <p>Une occupation territoriale</p>	<p>Une agriculture de plus en plus spécialisée (COP) et une production de moins en moins valorisée sur le territoire</p> <p>Des filières animales en souffrance dont certaines en voie de disparition (porc)</p> <p>Un faible développement des filières sous signe officiel d'identification de la qualité et de l'origine et des nouveaux circuits de distribution + difficulté à créer de nouvelles filières</p> <p>Un foncier difficile d'accès : coût, transparence du marché, problème pour les jeunes agriculteurs...</p> <p>Une diminution du nombre d'agriculteurs</p> <p>Une agriculture péri-urbaine en difficulté (maraîchage notamment)</p> <p>Une utilisation d'intrants et IFT moyen régional élevés</p> <p>Une émission de GES élevée (liée à une forte utilisation d'azote)</p> <p>Une dépendance à l'irrigation (notamment secteur légumier)</p> <p>Une régression des surfaces en herbe, du bocage et des zones humides</p> <p>Des problématiques environnementales spécifiques dans certaines zones: battance, érosion, ruissellement...</p> <p>Un problème d'image, une vision idéalisée/nostalgique de l'agriculture, une méconnaissance du métier et de ses contraintes, un manque de communication sur les bonnes pratiques déjà mises en œuvre par les agriculteurs</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Les nouveaux débouchés non alimentaires (pôle IAR)</p> <p>Les industries du carbone renouvelable : chimie verte</p> <p>La diversification des assolements</p> <p>Les outils proposés par le cadre législatif et réglementaire (lois MAP, SRU, Grenelle..)</p> <p>Les énergies renouvelables (méthanisation, photovoltaïque...)</p> <p>L'adaptabilité des agriculteurs</p> <p>L'accompagnement dans le changement/l'innovation par les structures de R& D</p> <p>Le maintien et le renforcement du travail en réseau des partenaires du monde agricole pour le développement des bonnes pratiques</p> <p>Les produits à plus forte valeur ajoutée (labellisation, agriculture biologique...) et de nouvelles formes de commercialisation (proximité, circuit court,...)</p> <p>Le renforcement du lien avec le citoyen (échange, communication, accueil...)</p> <p>Le développement de projets territoriaux multi-acteurs</p> <p>Le projet de construction du canal Seine Nord</p> <p>La plantation de haies, la création de bassins de stockage d'eau...</p> <p>Le développement de variétés anciennes résistantes aux maladies et insectes</p>	<p>Une spécialisation céréalière qui peut entraîner une réduction voire la disparition de filières -> réduction de la valorisation de la production agricole au détriment des emplois et de la valeur ajoutée en Picardie</p> <p>Une baisse de la représentation de l'agriculture dans les territoires ruraux</p> <p>Limite des outils de gestion du foncier (SAFER, EPFL) + grands projets consommateurs d'espaces agricoles</p> <p>Un cadre qui échappe au monde agricole : OMC, PAC, marchés, défis climatique et alimentaire + contraintes réglementaires + cohérence des politiques</p> <p>Une fracture entre les différentes formes d'agricultures (paysanne /classique)</p> <p>Une dégradation de la qualité de l'eau et une augmentation des besoins en eau (conflit d'usage)</p> <p>Une dégradation des sols</p> <p>Une spécialisation des territoires</p> <p>Une diminution des prairies liée à la diminution de l'élevage</p> <p>Une concurrence des débouchés alimentaires et non alimentaires</p> <p>Des difficultés du secteur agricole à répondre à tous les besoins (alimentation, agro ressources) et à toutes les attentes sociétales et environnementales</p> <p>La dépendance de l'agriculture régionale aux engrais de synthèse et à l'énergie dont les coûts augmenteront</p>

III - PLAN STRATEGIQUE

Présentation des objectifs

Le diagnostic démontre que l'agriculture en Picardie est un secteur économique d'importance pour la région, occupant une part majoritaire de l'espace et intégré au territoire régional. Dans le cadre des évolutions actuelles et à venir des politiques agricoles européennes et nationales, l'agriculture en Picardie doit être en mesure d'apporter des réponses cohérentes aux défis actuels et futurs d'ordre économique, environnemental et social.

La synthèse du diagnostic effectué conduit donc à définir un plan stratégique, décliné en 4 axes.

En s'appuyant sur les principales forces identifiées dans le diagnostic, le premier axe stratégique du PRAD a vocation à maintenir la diversité de l'agriculture picarde. Pour ce faire l'agriculture picarde doit également être productive et compétitive afin de garantir sa place dans le marché national, européen et mondial.

Le second axe stratégique du PRAD est consacré à l'accompagnement de la transition écologique nécessaire à l'agriculture picarde pour qu'elle puisse répondre aux enjeux environnementaux liés à l'eau, la maîtrise des dépenses énergétiques, les sols et la biodiversité, en lien avec les principales menaces et opportunités identifiées dans le diagnostic.

Le troisième axe stratégique du PRAD doit favoriser le renouvellement des générations en agriculture, en promouvant les métiers de l'agriculture et en optimisant l'utilisation du foncier, levier majeur des dynamiques d'installation.

Enfin, le quatrième axe stratégique du PRAD imagine un nouveau contrat entre la société, les territoires, l'agriculture et les hommes et femmes qui la composent.

Ces 4 axes stratégiques permettent une approche précise des principaux enjeux de l'agriculture picarde. Les actions qui en découlent doivent néanmoins s'inscrire dans une approche transversale et systémique, pour répondre de manière globale à ces principaux enjeux. Les actions décrites dans le plan stratégique en annexe de ce document ne sont pas exhaustives.

Inscrit dans la durée, le Plan Régional pour l'Agriculture Durable picard intègre l'innovation et la prospective, thématiques transversales par nature, comme objectif « fil rouge » présent dans chacun des 4 axes stratégiques.

AXE STRATEGIQUE 1 : Maintenir l'agriculture picarde, diverse, productive et compétitive

La Picardie présente une diversité de production agricole végétale et animale, qui fait sa force et est fortement liée aux industries de transformation.

La réforme de la PAC et la fin des quotas laitiers entraîneront une poursuite de la baisse des subventions et de la restructuration du secteur de l'élevage. Les prix des produits agricoles et les conditions de production favorisent également la spécialisation de l'agriculture vers la production de céréales, oléo-protéagineux et autres grandes cultures. Si cette spécialisation au détriment de l'élevage se poursuit, elle pourrait mettre en danger la diversité des productions, ainsi que les ateliers de collecte et de transformation qui en dépendent. Pour autant, l'agriculture picarde a la possibilité de se tourner vers de nouveaux débouchés en développant : les agro-ressources via le pôle IAR, les produits sous signes officiels de qualité, les énergies et le carbone renouvelables.

Le premier axe stratégique du PRAD a donc vocation à maintenir la diversité de l'agriculture picarde, car cette diversité permet d'optimiser le potentiel économique de la Picardie.

Objectif 1.1 - Conforter les filières végétales

Les filières végétales picardes sont variées et s'insèrent dans des territoires et contextes économiques différents. Pour maintenir leur compétitivité et leur diversité, il paraît nécessaire d'élaborer des actions adaptées à chaque filière.

Ainsi les filières de grandes cultures, de céréales et oléo-protéagineux sont compétitives à l'échelle internationale. Il s'agit donc de conforter leurs positions respectives par des actions d'accompagnement, de modernisation des outils de collecte et de transformation, de recherche et développement de nouveaux débouchés alimentaires et non alimentaires.

Pour répondre à des objectifs d'autonomie alimentaire des élevages et de diversification de l'assolement picard, il faut organiser une véritable filière « légumineuses et protéagineux » par la structuration régionale ou inter-régionale et l'aide à la sélection.

La Picardie se caractérise aussi par ses filières de production spécialisées et regroupées sur des territoires (endives, semences, légumes de plein champ, lin et chanvre), il est indispensable de conserver cette diversité de production.

Enfin l'organisation de la production de champagne doit être confortée et l'arboriculture picarde est à développer afin de reconquérir a minima le marché régional.

Objectif 1.2 - Maintenir les filières animales

Les filières animales picardes occupent une part importante de l'économie agricole régionale et constituent des sources d'emplois en milieu rural, non délocalisables. Pour maintenir l'élevage en Picardie, il faut mettre en place des solutions aux difficultés rencontrées par les éleveurs pour s'installer ou maintenir leurs activités.

Tous les types de productions animales doivent être soutenus, car ces productions permettent de valoriser des surfaces en prairies, de transformer une partie de la production céréalière picarde mais aussi de développer ainsi des activités économiques à valeur ajoutée.

Plus spécifiquement, il s'agit d'accompagner la contractualisation laitière, tout en plaçant la Picardie au cœur du grand bassin lait et en adaptant la filière laitière picarde aux nouvelles conditions du marché. Le développement de filières d'engraissement de bovins, d'ovins, de porcins et de volailles doit être favorisé pour valoriser le potentiel de production agricole régional.

La professionnalisation de la filière équine de loisir doit être également renforcée. L'importance des filières animales dans l'équilibre économique agricole nécessiterait l'élaboration d'une stratégie partagée spécifique.

Objectif 1.3 - Conforter la compétitivité

Les productions agricoles picardes sont bien positionnées en terme de compétitivité sur le marché national et européen. Outre les gains de productivité obtenus grâce aux transferts technologiques et à l'investissement, la compétitivité de l'agriculture picarde peut être améliorée en encourageant la contractualisation qui permet de stabiliser et de garantir les marges et de développer les potentialités de synergies entre acteurs. La formation continue des exploitants et des salariés constitue également un gisement de productivité. Il convient d'inciter à la mise en place de nouvelles structures et formes de production favorisant le travail en commun. Les zones à enjeux spécifiques devraient pouvoir bénéficier d'une animation et d'une organisation territoriale adaptée, afin d'être en mesure de relever les défis de l'agriculture durable.

Objectif 1.4 - Adapter la structuration des filières agroalimentaires

Les industries agroalimentaires picardes valorisent une partie de la production agricole régionale et génèrent de l'emploi. Il est donc stratégique de développer ce secteur en encourageant les investissements préférentiellement dans la seconde transformation qui génère plus d'emplois et de valeur ajoutée. L'attractivité de la Picardie doit continuer à être développée en s'appuyant sur les réseaux professionnels notamment Agrosphères et la FRCA (Fédération Régionale des Coopératives Agricoles). Un enjeu important est également de consolider voire d'adapter les filières alimentaires picardes de proximité en y impliquant particulièrement les acteurs de la distribution et de la restauration. Il est ainsi prévu de mettre en place un « Observatoire des filières agricoles et alimentaires picardes ».

Dans un contexte économique et social dégradé, les filières de l'économie solidaire doivent également être accompagnées et renforcées.

Objectif 1.5 - Conforter la sécurité et la qualité de la production alimentaire de Picardie ainsi que le respect des règles de sa commercialisation

Une agriculture durable doit être capable de fournir une alimentation saine et de qualité. Pour conforter et améliorer cet objectif, il faut renforcer la diffusion de l'information relative aux obligations réglementaires en la matière et proposer des formations spécifiques à l'ensemble des acteurs des filières agroalimentaires. La promotion des guides de bonnes pratiques et des cahiers des charges doit en ce sens, être poursuivie. Des moyens de mesure des Analyses de Cycle de Vie (ACV) doivent être par ailleurs favorisés en vue d'améliorer les capacités d'analyse des impacts environnementaux des processus de production. Enfin, la coopération régionale entre les différents services de contrôle de l'Etat doit être poursuivie pour garantir une réponse efficace aux problématiques des acteurs économiques.

Objectif 1.6 - Développer et promouvoir la diversité de l'offre alimentaire de Picardie

Alors que la Picardie figure au tout premier plan des régions agricoles françaises, elle n'est que partiellement en mesure de répondre aux attentes du consommateur en termes de diversité et de qualité de l'offre alimentaire... Les différentes filières végétales et animales doivent accroître leur diversification (transformations locales notamment) ; mettre en place des produits

innovants alliant si possible savoir-faire et modernité et s'engager bien davantage dans les démarches de segmentation des marchés, entre autres à l'aide des signes officiels de la qualité et de l'origine (AB, IGP, AOP, Labels rouges).

Par ailleurs, les axes du programme régional de l'alimentation (PRALIM) relatifs à l'accessibilité de tous à une alimentation de qualité, l'amélioration de la connaissance et de l'information sur l'alimentation doivent être tout particulièrement déclinés en Picardie, région où les problèmes de malnutrition et obésité sont très prégnants voire préoccupants notamment au sein des populations défavorisées.

Objectif 1.7 - Favoriser la prospective et l'innovation pour accompagner les mutations du monde agricole

Il importe de poursuivre et développer les dynamiques d'innovation qui existent en région autour des pôles publics et privés de recherche et de développement, d'accompagner les opérateurs économiques dans des études prospectives pour la conquête de nouveaux marchés et de mettre en place une cellule d'accompagnement des agriculteurs s'engageant dans des démarches de contractualisation.

AXE STRATEGIQUE 2 :

Accompagner la transition écologique de l'agriculture picarde en remettant l'agronomie au coeur des pratiques agricoles

La transition écologique de l'agriculture picarde nécessite d'optimiser les modes de production actuels et de définir de nouveaux modèles agro-écologiques capables de relever des défis multiples. Ainsi, l'agriculture picarde doit contribuer à une gestion équilibrée, contribuer à la restauration du bon état écologique des eaux, contribuer à la richesse de la biodiversité et des paysages, protéger les sols agricoles, mieux maîtriser l'énergie et lutter contre le réchauffement climatique (5 défis de Objectif Terres 2020). L'ensemble de ces objectifs nécessite de poursuivre les plans européens et nationaux (Mesures agro-environnementales, Plan national Ecophyto, Programme d'action Nitrates, Directive Cadre sur l'Eau...), de suivre ou de mettre en place les plans stratégiques régionaux tels que le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, ou le Schéma Régional Climat Air Energie... Il convient également de développer l'agriculture biologique en Picardie qui pour certaines exploitations agricoles peut constituer une alternative et/ou un complément à l'agriculture conventionnelle.

Objectif 2.1 - Maîtriser la consommation d'énergie et développer la production d'énergie renouvelable d'origine agricole en lien avec les objectifs fixés dans le SRCAE

Le SRCAE (Schéma Régional Climat Air Energie) de Picardie fixe des objectifs pour le secteur agricole de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) pour 2020 et liste les leviers d'action pour y parvenir.

L'agriculture picarde doit ainsi optimiser ses pratiques agricoles, effectuer des diagnostics énergétiques des bâtiments agricoles, les moderniser, afin de réaliser des économies d'énergie. Le développement des énergies renouvelables provenant des productions agricoles (méthanisation, combustion-biomasse), doit être encouragé. Enfin les puits de carbone (haies, agro-foresterie, taillis...) doivent être développés avec comme objectif une mise en valeur économique.

Objectif 2.2 - Protéger et gérer la ressource en eau

L'eau est un enjeu majeur pour l'agriculture picarde, sa disponibilité régulière est nécessaire pour une production agricole compétitive. Il est cependant indispensable que les pollutions ponctuelles et diffuses produites par certaines pratiques agricoles soient maîtrisées pour préserver la qualité de l'eau.

Il paraît ainsi nécessaire de promouvoir les itinéraires techniques et d'irrigation économes en eau, tout en favorisant la gestion collective quantitative et qualitative de l'eau à l'échelle des bassins versants. Cette méthode de travail collective peut également s'atteler aux questions d'érosion. Le plan Ecophyto doit être poursuivi et accompagné par de la formation, de l'information, de l'expérimentation et la diffusion de l'innovation. Le 5ème programme d'action nitrates devra, pour sa mise en œuvre à l'échelle régionale, faire l'objet d'une sensibilisation de l'ensemble des acteurs. L'élevage herbivore reste un outil permettant de maintenir les prairies. La mise en œuvre des mesures agro-environnementales doit être poursuivie et accompagnée par une animation spécifique.

Objectif 2.3 - Comment développer l'agriculture biologique ?

La Picardie affiche 1,3% d'exploitations en agriculture biologique, en retard sur le niveau national de 4%. L'agriculture biologique en Picardie doit donc être développée pour conquérir de nouveaux marchés.

Le développement de l'agriculture biologique passe par l'apprentissage de la pratique au niveau de la formation initiale, la mise en place de formations continues adaptées au contexte picard. Il convient également de favoriser l'installation en agriculture biologique en facilitant la mobilisation du foncier agricole pour cette activité. La conversion à l'agriculture biologique doit également être intégrée et prévue dans les démarches contractuelles pluriannuelles des mesures agro-environnementales. Il est indispensable de structurer les filières de collecte et de transformation mais également de distribution et de commercialisation afin que l'offre proposée soit en adéquation avec la demande (marché privé, restauration collective).

Objectif 2.4 - Protéger et préserver les sols

Pour 50% de leur surface environ, les terres agricoles de Picardie correspondent à des sols limoneux, le plus souvent pauvres en argile et à teneur moyenne à faible en matières organiques, et donc aussi sensibles, voire très sensibles, à la battance. Ce phénomène, cause de pertes potentiellement lourdes à la levée dans plusieurs types de cultures (céréales d'hiver ou cultures industrielles de printemps telles que la betterave, l'endive, le lin, les légumes) est aussi source de ruissellement et d'érosion. Ces dangers constituent de fait les principales menaces pour les sols en région.

S'y ajoute l'importance des risques de détérioration de la structure des sols par le tassement liés à la conduite de chantiers devenus très lourds de récolte (betteraves, pommes de terre, légumes) dans des conditions de sols humides. La faible teneur en argile de la majorité des sols fait que leur aptitude à la restructuration naturelle est faible. De plus, la remontée des profondeurs de labour ou la suppression de cette opération dans certains systèmes de culture rend de plus en plus nécessaire une prévention efficace des risques de tassement, en particulier de tassements profonds.

En outre, des études régionales ont montré la stabilité relative des stocks de matière organique, rassurant quant au risque de détérioration généralisé initialement craint. Du fait d'une mise en culture très ancienne, dans une majeure partie des situations de grande culture en région (type de sol x type de système de culture), l'état organique du sol a atteint ou approche un état d'équilibre. Néanmoins, les teneurs et les stocks de matière organique des sols restent en moyenne faibles. Dans un contexte de limitation des intrants et de progression recherchée des pratiques propres à l'agroécologie, la préservation des propriétés physiques, chimiques et biologiques des sols est indissociable de l'entretien de leur état organique à long terme.

Pour lutter contre ces menaces et préserver les qualités agronomiques et environnementales des sols en région, différents types d'actions sont à prévoir :

* Des mesures de lutte contre l'érosion visant à :

- diminuer les risques de battance et l'érodibilité des sols (couverture des sols par des cultures intermédiaires ou des résidus laissés en surface ; entretien des teneurs en matières organiques et maintien d'une structure peu affinée en surface) à l'échelle de la parcelle,

- enrayer les risques de ruissellement et d'érosion à l'échelle du bassin versant et à limiter leurs conséquences en aval, en favorisant une gestion concertée des successions culturales et du travail du sol entre les exploitations concernées et l'installation d'infrastructures écologiques.

* Une sensibilisation des agriculteurs à l'importance d'une gestion raisonnée à long terme de l'état organique de leurs sols, à l'échelle de la parcelle et de l'exploitation : des outils d'aide à la décision adaptés au traitement des principales questions que se posent les agriculteurs dans les exploitations de Picardie préexistantes (issus du projet régional GCEOS¹) et peuvent être mis à profit directement à cette fin dans des actions de formation et de conseil.

* Une sensibilisation des acteurs concernés (agriculteurs, conseillers, entreprises agricoles, industriels) aux risques de détérioration des sols par le tassement et le soutien au développement de méthodes de diagnostic simples et de moyens de lutte préventive.

Objectif 2.5 - Préserver la biodiversité, maintenir la qualité des paysages

L'agriculture et la forêt représentent 87% du territoire régional. L'agriculture façonne une très grande partie des paysages et de la biodiversité picarde. Dans son rôle de gestionnaire d'espace, l'agriculture picarde rend des services à la société qu'il convient de préserver par la prise en compte de l'activité agricole dans l'élaboration et la mise en œuvre du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) en Picardie. Ce rôle de gestionnaire d'espace implique également des attentes fortes du reste de la société. Les bonnes pratiques de mise en place et de gestion des infrastructures agro-écologiques doivent être diffusées. Il convient aussi d'accélérer le transfert de connaissance dans le domaine des pratiques agricoles pour développer des itinéraires favorisant la biodiversité. Enfin, il est indispensable de continuer à acquérir et diffuser les données et indicateurs de biodiversité et communiquer sur l'atlas des paysages.

Objectif 2.6 - Favoriser la prospective et l'innovation pour accompagner les mutations du monde agricole

Accompagner la transition écologique de l'agriculture picarde nécessite un travail de prospective, d'innovation et de recherche de références en vue de définir les nouveaux modèles de production agro-écologiques adaptés à la Picardie.

Sur les thématiques de la ressource en eau, il paraît nécessaire d'encourager la recherche, l'innovation, l'expérimentation et le développement de nouveaux itinéraires techniques. Il convient également de développer l'utilisation des outils d'aide à la décision des agriculteurs. L'agriculture biologique doit également bénéficier d'un travail d'expérimentation permettant d'acquérir des références techniques et agro-économiques qui pourraient favoriser les conversions. La valorisation économique de la plante entière doit être recherchée en confortant les travaux du pôle de compétitivité des Industries Agro-ressources. Enfin, il faut renforcer l'accompagnement des changements de pratiques des agriculteurs sur les démarches agro-environnementales, notamment par une approche territoriale.

¹ GCEOS : Gestion de l'Etat Organique des Sols dans les exploitations de Picardie ; projet conduit par Agro-Transfert Ressources et Territoires, de 2004 à 2011, en partenariat avec l'INRA, les chambres d'agriculture de Picardie, l'Institut Lasalle-Beauvais, le LDAR, la FRCA et les experts fonciers, avec le soutien financier du conseil Régional de Picardie et du FEDER. www.agro-transfert-rt.org rubrique « Préservation des ressources naturelles »

AXE STRATEGIQUE 3 :

Favoriser le renouvellement des générations en optimisant l'utilisation du foncier, et promouvoir l'emploi

La Picardie est une région très marquée par son agriculture qui occupe une large part du territoire et représente un poids économique important. Le maintien de cette activité et donc des emplois directs et indirects qui y sont liés constitue un enjeu primordial dans une région fortement marquée par le chômage. Même si la diminution des surfaces agricoles est moins importante en Picardie qu'en moyenne nationale, pérenniser l'activité du secteur agricole et favoriser le renouvellement des générations c'est s'assurer avant tout d'une utilisation optimale du foncier. C'est aussi disposer des compétences nécessaires pour occuper ces emplois agricole et agro-alimentaire.

Objectif 3.1 - Valoriser la diversité des métiers de l'agriculture et des IAA

Les chefs d'exploitations picards ont un niveau de formation élevé, ce qui représente un atout indéniable pour faire face aux défis que doit relever l'agriculture. Les établissements d'enseignement agricole sont bien répartis sur tout le territoire.

Néanmoins, pour adapter et maintenir l'emploi, il est nécessaire de valoriser la diversité des métiers de l'agriculture et des industries agro-alimentaires qui représentent un potentiel important pour la région. L'amélioration de l'attractivité de ces métiers passe par une meilleure communication sur leur diversité et leurs filières d'accès. La mise en place de « stages/chantiers pédagogiques » en direction des collégiens doit être encouragée. Il est également nécessaire de conforter la participation des Etablissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLFPA) et de la DRAAF à la coordination de manifestations grand public avec les partenaires de l'information et de l'orientation scolaire.

Il s'agit également d'orienter les demandeurs d'emplois vers le secteur agricole et les emplois liés directement ou indirectement à la production agricole. Enfin, pour s'adapter aux nouveaux métiers agricoles (commercialisation, transformation...), il conviendrait de développer les formations et de favoriser les rapprochements entre les différentes chambres consulaires.

Objectif 3.2 - Lutter contre la régression des surfaces agricoles

Les terres sont indispensables à l'activité agricole. La lutte contre la régression des surfaces agricoles est un enjeu d'autant plus important que les terres qui disparaissent au profit notamment de l'urbanisation sont souvent des terres de bonne qualité à fort potentiel agronomique. Afin de préserver le foncier agricole picard, il est proposé d'optimiser et valoriser les outils existants en matière d'aide à la gestion du foncier. La gestion économe du foncier passe aussi par des actions de communication/formation à destination des élus, des services de l'Etat et des collectivités et des bureaux d'études missionnés pour la réalisation de documents d'urbanisme en vue d'une meilleure prise en compte de l'activité agricole et des conséquences sur celle-ci des aménagements projetés.

L'élaboration d'une charte départementale « agriculture/urbanisme/activités économiques /territoires » pourrait permettre de mieux mettre en adéquation les besoins des différents utilisateurs de foncier.

Objectif 3.3 - Favoriser l'accès au foncier et l'installation de jeunes agriculteurs

Outre la lutte contre la régression des surfaces agricoles, l'accès au foncier demeure une problématique importante pour les jeunes agriculteurs d'autant plus s'ils ne sont pas issus du milieu agricole. La valeur vénale des terres et des prés picards est en moyenne 44% plus élevée pour les fonds libres à la vente qu'au niveau national. Pour favoriser l'accès au foncier et l'installation de jeunes agriculteurs, il est proposé de communiquer sur les outils existants, à savoir, la taxe sur les cessions à titre onéreux des terrains nus rendus constructibles et sur le point info installation. Plus particulièrement, pour les personnes non issues du monde agricole, il est nécessaire de réfléchir aux conditions de faisabilité d'activités agricoles périurbaines ou rurales de diversification et innovantes, notamment dans la filière du cheval de loisir. Enfin, il est indispensable de poursuivre l'accompagnement financier des jeunes agriculteurs pour l'installation.

Objectif 3.4 - Améliorer les conditions de travail

Le manque d'orientation vers les métiers de l'agriculture et de l'agro-alimentaire est souvent dû à des conditions de travail jugées pénibles et à des astreintes importantes. L'attractivité de ces métiers et le maintien d'une activité agricole diversifiée en Picardie devront passer par un engagement sur l'amélioration des conditions de travail. Il est proposé de faciliter l'accès aux groupements d'employeurs, au service de remplacement, notamment pour les activités liées à l'élevage. De plus, il s'agit d'orienter les aides à l'investissement en faveur de la réduction de la pénibilité du travail en agriculture et dans les industries agro-alimentaires. Enfin, il faudrait faciliter l'adaptation aux évolutions techniques et économiques, aux contraintes du métier et risques professionnels (notamment chimiques) en sensibilisant et formant les employeurs et les salariés à la prévention de ces risques.

Objectif 3.5 - Favoriser la prospective et l'innovation pour accompagner les mutations du monde agricole

Favoriser le renouvellement des générations et promouvoir l'emploi passe par l'utilisation d'un outil de prospective en matière des métiers et compétences induits par les changements en cours. Il convient également d'améliorer, optimiser et valoriser les outils existants en matière d'accès au foncier.

AXE STRATEGIQUE 4 :

Réhabiliter et développer une agriculture picarde multifonctionnelle, intégrée aux territoires

L'agriculture a un rôle noble, celui de nourrir les hommes et elle a en ce sens répondu aux attentes de la société de l'après guerre jusque dans les années 80. Depuis, le modèle est en crise, des peurs sont apparues et la profession agricole est interpellée sur de nombreux sujets : environnement, santé, occupation de l'espace, bioéthique... En effet, les besoins des consommateurs ont évolué : ce n'est plus seulement l'approvisionnement de masse que ceux-ci recherchent mais l'assurance d'une alimentation de qualité, sûre et produite en respectant l'environnement tout en restant d'un coût acceptable. Pour autant, la société est restée dans une vision nostalgique de l'agriculture et demeure attachée aux agriculteurs qui représentent souvent les dépositaires de la relation homme/nature et les paysagistes des campagnes. A partir de ces prises de conscience ont émergé de nouveaux rôles de l'agriculture qui ont conduit aux nouveaux concepts de développement durable et de multifonctionnalité. Il s'agit maintenant d'imaginer un nouveau contrat entre la société et les agriculteurs dans leur pluralité.

Objectif 4.1 - Reconstruire le dialogue territorial en renforçant le lien agriculteurs/collectivités locales

En raison de la diminution des actifs agricoles et parallèlement à l'urbanisation des campagnes, le monde agricole est de moins en moins présent dans les différentes instances territoriales. Il paraît donc nécessaire de reconstruire du lien dans les territoires entre agriculteurs et collectivités locales. Pour améliorer la prise en compte de l'agriculture dans l'aménagement des territoires, le PRAD sera porté à connaissance de l'ensemble des collectivités picardes. Lors de projets de territoire, la participation, à l'échelle la plus pertinente possible, des représentants du monde agricole doit être systématiquement recherchée. Il s'agit aussi de veiller à la prise en compte de l'agriculture en tant qu'activité économique en sensibilisant les élus, les services de l'Etat et des collectivités locales et les bureaux d'études lors de l'élaboration des projets d'aménagement.

Objectif 4.2 - (Re)construire un dialogue entre les agriculteurs et la société

Y compris dans les territoires ruraux, l'agriculture est parfois perçue comme source de nuisances (olfactives, sonores, source de pollutions aquatiques). Des conflits d'usage apparaissent (eau, espace,...). Or l'agriculture est souvent la dernière activité économique dans les territoires ruraux. Elle est d'ailleurs à l'origine d'une puissante industrie agro-alimentaire. Par ailleurs, la profession agricole est plurielle ce qui rend le dialogue plus complexe avec la société. Il ne s'agit pas de communiquer sur l'agriculture mais sur des agricultures. Cette communication pourrait se faire par l'organisation d'un « printemps de l'agriculture » à destination du grand public. Il est nécessaire de favoriser les occasions de rencontre pour reconstruire du lien entre les agriculteurs et la société.

Objectif 4.3 - Soutenir et reconnaître une agriculture générant des externalités positives

Le concept de multifonctionnalité permet de redéfinir la complexité et la richesse des « missions » de l'agriculture (Hervieu, 2002). Il correspond à la « capacité des systèmes agricoles à contribuer simultanément à la production agricole et à la création de valeur ajoutée, mais

aussi à la protection et à la gestion des ressources naturelles, des paysages et de la diversité biologique, ainsi qu'à l'équilibre des territoires et à l'emploi ». La reconnaissance de la multifonctionnalité implique donc la prise en compte de la production de richesses non marchandes par l'agriculture. Celles-ci, utiles à la société, doivent être mises en valeur en communiquant sur ces externalités positives mais aussi et surtout en développant la contractualisation des services rendus par les agriculteurs en faveur du développement durable des territoires.

Objectif 4.4 - Assurer le développement des campagnes et encourager la diversification

Des synergies fortes existent entre le développement de l'agriculture et le développement de nos campagnes. Pour assurer le développement du tourisme en milieu rural, la présence de l'agriculture est essentielle et représente un potentiel important en terme d'activités (agro-tourisme).

Inversement, pour se développer, l'agriculture et les activités qui y sont liées ont besoin d'un terreau favorable. Il est indispensable d'inciter et d'accompagner les territoires ruraux à se consolider et à s'emparer des outils de développement rural existants (LEADER, PER, Zones de revitalisation...). Afin de conserver des territoires vivants et désenclavés, il est fondamental d'accompagner le développement numérique sur tous les territoires picards.

Objectif 4.5 - Favoriser la prospective et l'innovation pour accompagner les mutations du monde agricole

La prospective et l'innovation peuvent accompagner l'agriculture picarde dans la reconnaissance et le développement de sa multifonctionnalité dans les territoires. Il s'agit, entre autres, de mettre en place un outil de suivi de la consommation des espaces agricoles. Il est également nécessaire de réaliser une veille, d'une part, sur les changements en matière d'organisation territoriale en Picardie et d'autre part sur les sujets émergents en agriculture afin d'engager le dialogue sans attendre les situations de crise.

AXE STRATEGIQUE 1 : Maintenir l'agriculture picarde, diverse, productive et compétitive

Objectif 1.1 Conforter les filières végétales

- action 1.1.1** Soutenir l'investissement collectif en capacité de stockage céréales par un accompagnement des démarches ICPE
- action 1.1.2** Organiser une véritable filière "légumineuse et protéagineuses" par l'aide à la sélection et à l'organisation
- action 1.1.3** Conforter la filière Betterave pour des débouchés alimentaires et non alimentaires
- action 1.1.4** Conserver une diversité de productions végétales spécialisées à l'échelle régionale en appuyant les filières semences et légumes de plein champ, de lin et de chanvre
- action 1.1.5** Accompagner la filière de pommes de terre en optimisant le stockage
- action 1.1.6** Maintenir l'efficacité d'organisation de la filière Champagne
- action 1.1.7** Développer l'arboriculture picarde en structurant les outils de production
- action 1.1.8** Accompagner la structuration de la filière Endives

Objectif 1.2 Maintenir les filières animales

- action 1.2.1** Renforcer l'organisation des filières animales
- action 1.2.2** Développer tout type de productions animales, pour satisfaire aux enjeux d'emploi et de valeur ajoutée
- action 1.2.3** Accompagner la contractualisation laitière, tout en plaçant la Picardie au cœur du grand bassin lait et en adaptant la filière régionale aux nouvelles conditions du marché
- action 1.2.4** Conforter les filières d'élevage spécialisées en engraissement (bovins, caprins, porcins, avicoles...)
- action 1.2.5** Aider à l'investissement en élevage dans une logique de projet
- action 1.2.6** Elaborer une stratégie partagée spécifique pour l'élevage picard
- action 1.2.7** Renforcer la professionnalisation de la filière équine en particulier des activités de loisir

Objectif 1.3 Conforter la compétitivité

- action 1.3.1** Améliorer la formation continue des exploitants et des salariés agricoles (Plan d'appui technique collectif sur les coûts de production)
- action 1.3.2** Encourager la contractualisation intra et inter-filières : producteur /acheteur ; éleveur/céréalier
- action 1.3.3** Maintenir la compétitivité dans les zones à enjeux spécifiques (BAC etc...) en développant l'animation territoriale et l'organisation de filières adaptées
- action 1.3.4** Favoriser le regroupement d'exploitations, les économies d'échelles, la mutualisation d'outils par des solutions collectives comme les CUMA ou des ateliers en communs

Objectif 1.4 Adapter la structuration des filières agroalimentaires

- action 1.4.1** Favoriser le maintien des outils de 1ère transformation et les adapter aux besoins des circuits de proximité.
- action 1.4.2** Favoriser la transformation locale de la production agricole picarde
- action 1.4.3** Développer l'attractivité de la Picardie pour les IAA de 2ème transformation
- action 1.4.4** Structurer les filières de manière à rationaliser les outils, organiser les filières et les liens interfilières (complémentarités filières animales/végétales)
- action 1.4.5** Développer les filières de proximité alimentaire picardes en y impliquant particulièrement les acteurs de la distribution et de la restauration
- action 1.4.6** Renforcer les filières de « Valorisation solidaire » et de redistribution de la production alimentaire picarde invendue

Objectif 1.5 Conforter la sécurité et la qualité de la production alimentaire de Picardie ainsi que le respect des règles de sa commercialisation

- action 1.5.1** Créer un outil régional pour informer les acteurs de l'amont à l'aval , former l'ensemble des acteurs
- action 1.5.2** Promouvoir l'utilisation des guides de bonnes pratiques et des cahiers des charges
- action 1.5.3** Développer des moyens de mesure des ACV (Analyse des Cycles de Vies) des produits
- action 1.5.4** Poursuivre la coopération régionale entre les différents Services de contrôle de l'Etat

Objectif 1.6 Développer et promouvoir la diversité de l'offre alimentaire de Picardie

- action 1.6.1** Poursuivre la mise en œuvre du PRALIM en associant tous les acteurs concernés
- action 1.6.2** Développer et clarifier les marques. Conforter la Marque « Terroirs de Picardie », en faire évoluer le dimensionnement et le positionnement mais aussi en accroître la promotion, puis, à partir de celle-ci, favoriser l'émergence de Signes officiels de la qualité et de l'origine (Label rouge, IGP, AOP)
- action 1.6.3** Inciter à la mise sur le marché d'aliments innovants, alliant si possible savoir-faire picard et modernité
- action 1.6.4** Développer l'offre de produits locaux y compris ceux issus de l'agriculture biologique
- action 1.6.5** Susciter la mise en place d'une vaste opération touristique de valorisation du patrimoine culinaire et des métiers de l'alimentaire picards

Objectif 1.7 Favoriser la prospective et l'innovation pour accompagner les mutations du monde agricole

- action 1.7.1** Mettre en place un « Observatoire des filières agricoles et alimentaires picardes » (notamment filières de proximités)
- action 1.7.2** Maintenir la dynamique d'innovation qui existe dans la région (INRA et recherche universitaire, formation, pôle de compétitivité IAR, Agro-transfert...)
- action 1.7.3** Accompagner les opérateurs économiques dans des études prospectives pour la conquête de nouveaux marchés
- action 1.7.4** Mettre en place une cellule d'accompagnement des agriculteurs s'engageant dans les démarches de contractualisation dans tous les domaines (interface, conseil) : économique, environnementale, sociétale, avec les collectivités....

AXE STRATEGIQUE 2 :

Accompagner la transition écologique de l'agriculture picarde en remettant l'agronomie au coeur des pratiques agricoles

Objectif 2.1 Maîtriser la consommation d'énergie et développer la production d'énergie renouvelable d'origine agricole en lien avec les objectifs fixés dans le SRCAE

- action 2.1.1** Réaliser des diagnostics énergétiques et développer le nombre de projets mis en œuvre dans le cadre du PPE et élargir l'éligibilité des investissements
- action 2.1.2** Optimiser les pratiques agricoles et les outils pour réaliser des économies d'énergie (réduction d'intrants, conduite économique...)
- action 2.1.3** Elaborer une stratégie régionale de développement de la méthanisation adaptée au contexte picard
- action 2.1.4** Développer les surfaces en agroforesterie et optimiser les linéaires de haies, les TCCR, TRC et autres en optimisant la localisation et la mise en valeur économique

Objectif 2.2 Protéger et gérer la ressource en eau

- action 2.2.1** Transférer les connaissances, promouvoir les itinéraires techniques et les techniques d'irrigation économes en eau
- action 2.2.2** Poursuivre la mise en œuvre du plan Ecophyto (volet environnement en lien avec le volet alimentation) et l'accompagner par la formation, l'expérimentation, l'information et la diffusion d'innovation
- action 2.2.3** Favoriser la gestion collective de l'eau sur un territoire et objectiver sa gestion quantitative à l'échelle d'un bassin versant
- action 2.2.4** Accompagner la mise en œuvre du 5ème programme d'action nitrates, de la Directive Cadre sur l'Eau, des mesures agro-environnementales
- action 2.2.5** Faire émerger au niveau des territoires des démarches collectives permettant l'adhésion du plus grand nombre
- action 2.2.6** Encourager l'élevage (cf objectif 1.2) et la valorisation de la production d'herbe pour maintenir les prairies, en particulier par les circuits courts (pour le cheval notamment)

Objectif 2.3 Comment développer l'agriculture biologique ?

- action 2.3.1** Développer la formation initiale et continue, mettre en place un atelier bio compétitif dans chaque lycée agricole
- action 2.3.2** Mettre en place une politique de mobilisation du foncier pour initier et installer des jeunes
- action 2.3.3** Mobiliser les organismes économiques pour produire du bio dans des filières structurées (en particulier en grandes cultures)
- action 2.3.4** Structurer les filières de commercialisation pour assurer des débouchés aux produits bio
- action 2.3.5** Promouvoir l'agriculture biologique dans les aires d'alimentation de captage, augmenter les aides et favoriser les échanges de parcelle
- action 2.3.6** Développer un volet communication pour favoriser la consommation de produits bio dans la restauration collective
- action 2.3.7** Inciter à la mise en place de MAE permettant d'aller le cas échéant vers une conversion bio
- action 2.3.8** Inciter à l'agriculture intégrée permettant d'aller le cas échéant vers une conversion bio

Objectif 2.4 Protéger et préserver les sols

- action 2.4.1** Encourager les démarches collectives de lutte contre l'érosion
- action 2.4.2** Encourager la mise en place d'infrastructures écologiques
- action 2.4.3** Assurer le transfert des connaissances et outils de conseil existants pour favoriser la préservation de l'état organique des sols sur le long terme
- action 2.4.4** Soutenir le développement du conseil visant à préserver la qualité physique des sols (lutte contre les risques de détérioration des sols par le tassement)

Objectif 2.5 Préserver la biodiversité, maintenir la qualité des paysages

- action 2.5.1** Assurer et accélérer le transfert de connaissance par le conseil agronomique (chambre d'agriculture, coopératives), la formation (réaliser des fiches de bonnes pratiques agronomiques, informer les agriculteurs sur les techniques culturales simplifiées, l'agriculture de précision...)
- action 2.5.2** Communiquer sur l'atlas des paysages
- action 2.5.3** Préconiser des bonnes pratiques en matière de chemins ruraux, bords de champs, valorisation des SET pour le maintien de la biodiversité
- action 2.5.4** Accompagner les agriculteurs dans l'élaboration et la mise en œuvre du SRCE
- action 2.5.5** Acquérir, diffuser les données et les indicateurs sur la présence de la biodiversité

Objectif 2.6 Favoriser la prospective et l'innovation pour accompagner les mutations du monde agricole

- action 2.6.1** Encourager la recherche, l'innovation, l'expérimentation, l'acquisition de références et le transfert de connaissances notamment sur la ressource en eau, les itinéraires techniques économes en eau, en intrants etc...
- action 2.6.2** Mettre en place des recherches sur la productivité en agriculture biologique et acquérir des références agroéconomiques et techniques en agriculture biologique
- action 2.6.3** Développer des outils d'aide à la décision dans le choix des pratiques culturales
- action 2.6.4** Poursuivre la recherche dans le cadre du pôle IAR pour la valorisation de la plante entière
- action 2.6.5** Renforcer l'accompagnement des agriculteurs sur les démarches agro-environnementales, notamment par une approche territoriale

AXE STRATEGIQUE 3 :

Favoriser le renouvellement des générations en optimisant l'utilisation du foncier, et promouvoir l'emploi

Objectif 3.1 Valoriser la diversité des métiers de l'agriculture et des IAA

- action 3.1.1** Communiquer sur la diversité des métiers et leurs filières d'accès pour améliorer l'attractivité de l'emploi en agriculture et agroalimentaire
- action 3.1.2** Mettre en place des « stages/chantiers pédagogiques » en direction des collégiens
- action 3.1.3** Orienter les demandeurs d'emplois vers le secteur agricole et les emplois liés directement ou indirectement à la production agricole
- action 3.1.4** Développer les formations pour les nouveaux métiers (commercialisation, transformation) et favoriser des rapprochements entre les différentes chambres consulaires sur ces questions
- action 3.1.5** Au travers de la charte AIO, conforter la participation des EPL et de la DRAAF à la coordination de manifestations grand public avec les partenaires en charge de l'information et de l'orientation

Objectif 3.2 Lutter contre la régression des surfaces agricoles

- action 3.2.1** Optimiser, valoriser, communiquer, améliorer et évaluer les outils existants en ce qui concerne la gestion du foncier : CDCEA, SAFER, EPFL
- action 3.2.2** Formation à destination des élus locaux, des services de l'Etat et des collectivités territoriales et des bureaux d'études réalisant des documents d'urbanisme à l'enjeu "foncier", à une meilleure prise en compte de l'activité agricole et à l'incidence des aménagements projetés, travailler sur une grille commune de questionnement
- action 3.2.3** Veiller dans les règlements des PLU à ce que le % d'espaces verts exigés pour certains projets, aménagements soient raisonnables, conformes à l'utilisation économe de l'espace agricole.
- action 3.2.4** Elaborer dans les départements une charte agriculture/urbanisme/activités économiques /territoires

Objectif 3.3 Favoriser l'accès au foncier et l'installation de jeunes agriculteurs

- action 3.3.1** Communiquer sur la taxe " cession à titre onéreux des terrains nus rendus constructibles" instaurée par la loi ENE
- action 3.3.2** Pour améliorer l'accès au foncier des "hors cadre agricole" : améliorer l'accessibilité (sur internet) du point info installation, réfléchir aux conditions de faisabilité, près des villes, d'activités agricoles diversifiantes, innovantes (pépinières, ...)
- action 3.3.3** Poursuivre l'accompagnement financier des jeunes agriculteurs pour l'installation

Objectif 3.4 Améliorer les conditions de travail

- action 3.4.1** Faciliter l'accès aux groupements d'employeurs, au service de remplacement notamment pour les activités liées à l'élevage
- action 3.4.2** Orienter les aides à l'investissement en faveur de la réduction de la pénibilité du travail en agriculture et IAA
- action 3.4.3** Former les employeurs et les salariés pour faciliter l'adaptation aux évolutions techniques et économiques ainsi qu'aux contraintes de ces métiers
- action 3.4.4** Sensibiliser les employés et employeurs aux risques professionnels (notamment chimiques)

Objectif 3.5 Favoriser la prospective et l'innovation pour accompagner les mutations du monde agricole

- action 3.5.1** Remettre en place un outil de prospective en matière de métiers et de compétences induites par les changements en cours et la visée en matière de durabilité (cf. les travaux de l'Observatoire des emplois et des métiers de l'économie verte) en redynamisant le contrat d'objectifs « Emploi-Formation »
- action 3.5.2** Améliorer les outils existants en matière d'accès au foncier agricole : veiller au bon fonctionnement des répertoires départementaux à l'installation et communiquer sur cet outil

AXE STRATEGIQUE 4 :

Réhabiliter et développer une agriculture picarde multifonctionnelle, intégrée aux territoires

Objectif 4.1 Reconstruire le dialogue territorial en renforçant le lien agriculteurs/collectivités locales

- action 4.1.1** Valoriser le PRAD comme porteur à connaissance auprès des collectivités pour améliorer la prise en compte de l'activité agricole dans l'aménagement du territoire
- action 4.1.2** Favoriser la participation, à l'échelle la plus pertinente possible (Pays, Comcom, élaboration des SCoT...) des représentants des chambres consulaires et de la société civile conformément à la "gouvernance à 5" du Grenelle, mettre en place des instances « commission du foncier » lors de projets de territoire, à une échelle pertinente
- action 4.1.3** Capitaliser les expériences innovantes (socialement, techniquement, technologiquement...) et favoriser les mises en réseaux (par ex RRR)
- action 4.1.4** Former les élus des collectivités locales sur les impacts des projets d'urbanisation sur l'agriculture et favoriser l'élaboration de PLU intercommunaux

Objectif 4.2 (Re)construire un dialogue entre les agriculteurs et la société

- action 4.2.1** Organiser un « Printemps de l'agriculture » sur une semaine avec des colloques, des visites, des rencontres, des débats sur des controverses socio-techniques et sur des innovations (sociale, technique, technologique...) en associant la recherche, le développement, la formation (SRFD, CRDP), les associations, ... (ex : ombellisciences dans le cadre du « café des sciences »)
- action 4.2.2** Reconstruire du lien dans les territoire, développer les occasions de rencontre, ...: favoriser les manifestations (plaine en fête, dimanche à la ferme, foire agricole, randonnée gourmande...), favoriser la vente directe à la ferme

Objectif 4.3 Soutenir et reconnaître une agriculture générant des externalités positives

- action 4.3.1** Valoriser les externalités positives générées par des agricultures/teurs en achetant des pages de presse afin de communiquer de manière « éthique » sur ces externalités positives (relations sociales, filières courtes et de proximité, entretien des espaces, alimentation, entrepreneuriat, balance des paiements...) sur le mode « L'agriculture, c'est aussi...»
- action 4.3.2** Communiquer positivement sur le rôle de l'agriculture en tant que maintien de la biodiversité
- action 4.3.3** Développer la contractualisation des services rendus par les agriculteurs en faveur du développement durable du territoire

Objectif 4.4 Assurer le développement des campagnes et encourager la diversification

- action 4.4.1** Inciter et accompagner les territoires à se consolider et à s'emparer des outils de développement rural existant (Pôle d'Excellence Rural, Groupement d'Action Local, Zone de Revitalisation Rurale...)/Aider les collectivités locales à développer leur ingénierie
- action 4.4.2** Accompagner le développement du numérique sur l'ensemble du territoire, expérimenter de nouvelles formes de travail (télétravail)
- action 4.4.3** Développer le tourisme en milieu rural et en lien avec l'agriculture. Sensibiliser les agriculteurs, propriétaires sur les réhabilitations du patrimoine bâti (sauvegarde/valorisation)
- action 4.4.4** Préserver les terres à productions spécifiques (en particulier AOC) en communiquant sur l'outil ZAP (zone agricole protégée) et PAEN (périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains) et en veillant au maintien des terres en agriculture biologique lors de cession

Objectif 4.5 Favoriser la prospective et l'innovation pour accompagner les mutations du monde agricole

- action 4.5.1** Mettre en place un outil partagé relatif à la consommation des espaces agricoles, réaliser une analyse de consommation foncière au niveau départemental
- action 4.5.2** Mettre en place une veille sur les changements en matière d'organisation territoriale en Picardie (Pays, Communautés de communes...)
- action 4.5.3** Mettre en place une veille sur les sujets émergents en agriculture (pour anticiper et engager le dialogue sans attendre des situations de crise)

Indicateurs de suivi de la mise en oeuvre du Prad

Le choix a été fait de retenir des indicateurs existants ou facilement mobilisables, si possible annuellement, pour la Picardie, éventuellement par département.

Axe 1 :

- Répartition de la Superficie agricole utilisée (SAU) par culture
- Effectifs animaux par type de cheptel
- Nombre d'exploitations agricoles selon leur orientation technico-économique (Otex)
- Productivité de la main d'œuvre agricole régionale
- Chiffre d'affaires et emploi des industries agroalimentaires
- Nombre de conventions de partenariat signées entre la Draaf et ses partenaires

Axe 2 :

- Nombre de dossiers « plan de performance énergétique (PPE) » signés
- Indicateurs de suivi du plan Ecophyto et des plans d'action nitrates
- Nombre d'exploitations et SAU correspondante en agriculture biologique

Axe 3 :

- Taux d'insertion à 33 mois des sorties de l'enseignement agricole
- Répartition des superficies de l'utilisation du territoire
- Nombre d'installations d'agriculteurs et superficies correspondantes

Axe 4 :

- Nombre d'actions de communication portées par la Draaf ou les Chambres d'agriculture
- Nombre de dossiers instruits dans les Commissions départementales de la consommation de l'espace agricole (CDCEA) et superficies concernées
- Consommations de crédits dans la mise en œuvre du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader), ou du fonds qui lui succédera

Liste des sigles utilisés

AB : Agriculture biologique
 ACV : Analyse de Cycle de Vie
 AOC : Appellation d'origine contrôlée
 AOP : Appellation d'origine protégée
 ARS : Agence Régionale de Santé
 BAC : Bassin d'Alimentation et de Captage
 CAD : Contrat d'agriculture durable
 CESER : Conseil Economique Social et Environnemental de Picardie
 CDCEA : Commission départementale de la consommation de l'espace agricole
 CDOA : Commission départementale d'orientation agricole
 COP : Céréales et Oléo-protéagineux
 COPIL : Comité de pilotage de la démarche d'élaboration du PRAD
 COREAMR : Commission régionale de l'économie agricole et du monde rural
 CPER : Contrat de plan Etat-Région
 CRDP : Centre Régional de Documentation Pédagogique
 CTE : Contrat territorial d'exploitation
 CTO : Composé trace organique
 CUMA : Coopérative d'utilisation du matériel agricole
 DCE : Directive cadre sur l'eau
 DRAAF : Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
 DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
 DRDR : Document régional de développement rural
 EARL : Entreprise agricole à responsabilité limitée
 ENE (loi) : Loi d'Engagement National pour l'Environnement
 EPFL : Etablissement Public Foncier Local
 EPLEFPA : Etablissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles
 FEADER : Fond européen agricole pour le développement rural
 FRCA : Fédération Régionale des Coopératives Agricoles
 GAEC : Groupement agricole d'exploitation en commun
 GES : Gaz à effet de serre
 HVE : Haute valeur environnementale
 IAA : Industries Agro-Alimentaires (Pôle de compétitivité)
 IAR : Pôle Industries Agro-Ressources
 ICHN ; Indemnités Compensatoires de Handicap Naturel
 ICPE : Installation classée pour la protection de l'environnement
 IGP : Indication géographique protégée
 INRA : Institut national de la recherche agronomique
 INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques
 IMPROVE : Institut Mutualisé pour les PROtéines Végétales
 ITB : Institut Technique de la Betterave
 LMAP : Loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche
 MAE : Mesure agro-environnementale
 MAAF : Ministère de l'Agriculture de l'Agro-alimentaire et de la Forêt
 MEDDE : Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie

Liste des sigles utilisés

OCM : Organisation commune de marché
OMC : Organisation mondiale du commerce
OP : Organisation de producteurs
OTEX : Orientation technico-économique des exploitations
PAC : Politique agricole commune
PAD : Projet agricole départementaux
PAEN : périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains
PASE : Projet d'action Stratégique de l'Etat
PER : Pôle d'Excellence Rural,
PBS : Production Brute Standard
PHAE : Prime Herbagère Agro-environnementale
PIDIL : Programme pour l'installation des jeunes en agricultures et de développement des initiatives locales
PIVERT : Picardie Innovation en Végétal Enseignement Recherche et Technologies
PLU : Plan local d'urbanisme
PMBE : Plan de modernisation des bâtiments d'élevage
PMPOA : Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole
PNA : Plan National d'Alimentation
PPE : Plan de performance énergétique
PPRDF : Plan pluriannuel régional de développement forestier
PRAD : Plan régional de l'agriculture durable
PREA : Plan Régional de l'Enseignement Agricole
PVE : Plan végétal pour l'environnement
RCAI : Revenu courant avant impôt
SAFER : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
SAU : Surface agricole utile
SET : Surface Equivalent Topographique
STH : Surface Toujours en Herbe
SCOT : Schéma de cohérence territoriale
SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SRCAE : Schéma régional climat air énergie
SRCE : Schéma régional de cohérence écologique
SRFD : Service Régional de la Formation et du Développement
STH : Surface toujours en herbe
RRR : Réseau Rural Régional
TCR : Taillis à courte rotation
TTCR : Taillis à Très courte Rotation
UTA : Unité de travail annuelle
VAE : Validation des acquis de l'expérience
ZAP : Zone Agricole Protégée
ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique